

L'UTILISATION DES DISPOSITIFS DE MICROCRÉDIT DANS LE CONTEXTE DE LA RÉINTÉGRATION DES MIGRANTS



Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents tout au long de l'ouvrage n'impliquent pas l'expression, par l'OIM, d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM est attachée au principe selon lequel des migrations ordonnées et respectueuses de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels que pose la migration; favoriser la compréhension des questions migratoires; encourager le développement économique et social par la migration; et préserver la dignité humaine et le bien être des migrants.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Union européenne.

Publié par : Organisation Internationale pour les Migrations

Route des Morillons 17

Boîte postale 17

1211 Genève 19

Suisse

Tél. : +41 22 717 9111

Fax : +41 22 798 6150

Courriel : hq@iom.int

Site web : www.iom.int

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.

Cette publication n'a pas été approuvée par l'Unité des publications de l'OIM.

Photo de couverture : © OIM 2019/Alexandre BEE

© OIM 2021



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution-Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode).^{*} Licence accordée à l'Union européenne sous conditions.

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

^{*} <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>



REMERCIEMENTS

Cette *monographie* a été produite par le Pôle de gestion des connaissances UE-OIM et rédigée par Cédric Dekeyser, spécialiste de la réintégration et consultant auprès du Pôle de gestion des connaissances.

Elle a bénéficié des contributions et des révisions de collègues de l'OIM – Nazanine Nozarian, Sonja Kyburz, Farzana Shahnaz, Emanuela Muscarà, Mitsue Pembroke, Milen Emmanuel, Joy Paone, Deepali Ann Fernandes, Ilona Ter-Minasyan, Ana Cecilia Arizaga – et de l'Équipe d'interventions en espèces du Département des opérations et des situations d'urgence.

Elle a également bénéficié des précieuses contributions de Massimo Pera (FAO), de Davide Libralesso (Fondation Etimos), de Hanadi Tutunji (HCR) et de Golam Mahfuzur Rahman, de Md. Rakib Ahsan Khan et de Nur-E-Shafa Anghi (BRAC), qui ont accepté de partager leur expertise et leur expérience inestimables.



TABLE DE MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
1. INTRODUCTION	1
2. MICROFINANCE , MICROCRÉDIT ET RÉINTÉGRATION DES MIGRANTS	3
2.1 LES NOTIONS DE MICROFINANCE ET DE MICROCRÉDIT	3
2.1.1 Qu'est-ce que la microfinance ?	3
2.1.2 Principaux éléments constitutifs du microcrédit et processus de prêt	3
2.1.3 Le microcrédit en débat	5
2.2 LE MICROCRÉDIT DANS LE CONTEXTE DE LA RÉINTÉGRATION DES MIGRANTS	6
2.2.1 Profils et besoins des migrants de retour	6
2.2.2 Avantages du microcrédit pour faciliter la réintégration des migrants	8
2.2.3 Difficultés associées à l'utilisation du microcrédit dans le contexte de la réintégration	8
3. ÉTUDES DE CAS : PROPOSER DES DISPOSITIFS DE MICROCRÉDIT AUX MIGRANTS DE RETOUR	11
3.1 SOUTIEN AUX ENTREPRISES AU NIGÉRIA POUR LES MIGRANTS DE RETOUR DE SUISSE	11
3.2 PROJET REMPLOI III	13
3.3 BANGLADESH : RÉINTÉGRATION DURABLE ET AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS – PROTTASHA	13
4. BILAN ET PERSPECTIVES	17
4.1 CONCLUSIONS	17
4.2 ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS	18
4.2.1 Inclure le microcrédit dans la boîte à outils de l'aide à la réintégration	18
4.2.2 Adapter le microcrédit aux besoins des migrants de retour	20
4.2.3 Identifier, nouer et stimuler des partenariats avec des institutions de microfinance	21
4.2.4 Associer les organisations s'occupant de la réintégration aux dispositifs de microcrédit pour les migrants de retour	22
4.2.5 Pour aller plus loin	30





1. INTRODUCTION

La microfinance, et plus particulièrement le microcrédit, est régulièrement mentionnée par les praticiens et les experts de la réintégration des migrants de retour lorsqu'ils discutent des moyens de renforcer la durabilité de la réintégration. Cependant, très peu de programmes de réintégration des migrants prévoient des dispositifs de microcrédit considérés comme une forme d'aide à la réintégration ou comme un complément à cette aide.

Le microcrédit semble présenter des avantages significatifs susceptibles d'être mis à profit pour améliorer la durabilité de la réintégration, qui plaident pour son inclusion dans les programmes de réintégration. En augmentant les ressources disponibles aux migrants de retour et en leur permettant d'accéder à des capitaux même lorsqu'ils ne remplissent pas les conditions fixées par les banques pour l'obtention d'un prêt, le microcrédit semble être particulièrement approprié pour ce groupe de population. Néanmoins, il est également de plus en plus critiqué pour certains de ses inconvénients, notamment ses taux d'intérêt élevés. En outre, le crédit est une forme de dette. Étant donné que les migrants de retour sont souvent endettés ou du moins confrontés à des situations économiques difficiles à leur retour, emprunter signifie s'endetter davantage et risquer ainsi de se trouver enfermé dans un cycle d'endettement.

Utilisé avec précaution, le microcrédit semble être un complément intéressant aux subventions à la réintégration pour renforcer les entreprises prometteuses. Mais, dans le même temps, l'on peut se demander s'il n'accroît pas la vulnérabilité des migrants de retour.

La présente monographie vise à fournir des pistes aux praticiens de la réintégration qui envisagent d'inclure un volet microcrédit dans leur programme, et s'adresse plus généralement à toute personne s'occupant de la réintégration des migrants (y compris aux niveaux de la conception des politiques et des programmes) et de microfinance (y compris le personnel des institutions de microfinancement envisageant de cibler les migrants de retour). Elle tente d'analyser les modalités d'utilisation possibles du microcrédit dans le contexte des programmes de réintégration des migrants, et entend répondre aux questions suivantes : Le microcrédit peut-il valablement remplacer ou compléter les subventions à la réintégration habituellement attribuées dans le cadre des programmes de réintégration ? Si oui, dans quels contextes et à quelles conditions peut-il être envisagé ? Quels sont les principaux aspects à prendre en compte au moment de concevoir et de mettre en œuvre des interventions reliant le microcrédit à la réintégration des migrants ? Et que peuvent faire les organisations s'occupant de la réintégration pour faciliter l'accès des migrants de retour au microcrédit, le cas échéant ?

S'appuyant sur des études de cas et des entretiens menés avec des praticiens de la réintégration et des experts de la microfinance, ce document formule un certain nombre de conclusions et de recommandations, dont les principales sont les suivantes :

Principales conclusions et recommandations

1. Le microcrédit peut être un outil intéressant et puissant dans le domaine de l'aide à la réintégration.
2. Le microcrédit ne doit pas remplacer les subventions à la réintégration et les autres formes d'aide à la réintégration, mais doit plutôt être envisagé en complémentarité avec celles-ci.
3. Le microcrédit n'est pas toujours approprié et ne peut donc pas être considéré comme une solution universelle pour les migrants de retour. Il n'est pas adapté à tous les types de plans de réintégration ni à tous les individus. Il est impératif de déterminer l'opportunité de proposer un microcrédit au titre de l'aide à la réintégration pour s'assurer qu'il ne nuit pas aux migrants de retour.



4. Le soutien au microcrédit doit être associé à des conseils approfondis (les migrants de retour doivent être dûment informés des possibilités et des risques que présente le microcrédit), à un soutien aux entreprises (y compris une éducation financière, une formation à la gestion d'entreprise et un soutien à l'élaboration de plans d'entreprise) et à un mentorat et un suivi étroits.
5. Si elles sont disponibles et accessibles, d'autres sources de financement plus avantageuses pour les migrants de retour (par exemple l'épargne, les amis et les proches, les partenaires commerciaux ou les prêts bancaires) devront être envisagées.
6. Le microcrédit a plus de chance d'améliorer la durabilité de la réintégration s'il est orienté vers un soutien économique. Il est généralement utile à des fins de consolidation et/ou de développement d'activités prometteuses (plutôt que pour la création d'entreprises aux premiers stades du processus de réintégration).
7. Le volet microcrédit d'un programme de réintégration doit être mis en œuvre par des institutions de microfinance existantes et solides, qui devront être sélectionnées selon un processus rigoureux de diligence raisonnable.
8. Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent aider les migrants de retour à accéder au microcrédit en entretenant des relations avec les institutions de microfinancement et en les soutenant, notamment en sensibilisant les institutions de microfinancement aux migrants de retour en tant que groupe cible potentiel et en utilisant leurs données pour présenter une image réaliste de ces derniers et déconstruire les idées erronées à leur sujet; en aidant les institutions de microfinancement à adapter leurs procédures, leurs exigences et leurs services aux migrants de retour; en réalisant des évaluations du marché, en envisageant des solutions technologiques et/ou en fournissant un soutien logistique pour atteindre les zones non couvertes par les services des institutions de microfinancement; ou en mettant en place des fonds renouvelables ou des fonds de garantie de prêt.
9. Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent également aider les migrants de retour à accéder aux dispositifs de microcrédit en leur fournissant un soutien adapté, y compris pour répondre à certaines exigences fixées par l'institution de microfinancement, afin d'améliorer leurs capacités de gestion d'entreprise ou pour demander un prêt.
10. La solide expertise des organisations s'occupant de la réintégration dans le domaine du retour et de la réintégration et leur relation privilégiée avec les migrants de retour peuvent être mises à profit pour mettre en relation ces derniers avec les institutions de microfinancement (et d'autres fournisseurs de services financiers).



2. MICROFINANCE, MICROCRÉDIT ET RÉINTÉGRATION DES MIGRANTS

2.1 Les notions de microfinance et de microcrédit

2.1.1 Qu'est-ce que la microfinance ?

Il existe de nombreuses **définitions** de la microfinance.¹ En résumé, la microfinance peut être définie comme une vaste catégorie de services financiers (y compris le microcrédit, la microassurance, la microépargne et les services de transfert de fonds) et non financiers (assistance technique, formation et mentorat) destinés à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux institutions financières traditionnelles en raison de leur profil économique précaire.

La microfinance **cible** les personnes exclues du système bancaire traditionnel, principalement parce qu'elles n'ont pas de revenu fixe et ne peuvent fournir de garanties financières, ou parce que les systèmes bancaires traditionnels ne sont pas en place ou opérationnels dans la région. Elle facilite ainsi l'accès aux services financiers d'une grande partie de la population. Selon la Fondation Grameen, l'**objectif** de la microfinance est de permettre, à terme, aux personnes démunies de devenir autonomes.²

Une institution de microfinancement est un organisme qui fournit des services de microfinance à des clients qui ont du mal à accéder au secteur financier traditionnel. Il peut s'agir d'institutions formelles (banques rurales, banques de développement, coopératives), d'institutions semi-formelles (organisations non gouvernementales (ONG)), ou d'entités du secteur informel (prêteurs locaux, groupes d'entraide).

Certaines institutions de microfinancement sont à **but lucratif**, et d'autres à **but non lucratif**. Les institutions de microfinancement à but lucratif ont tendance à se concentrer sur les services financiers et ne placent pas nécessairement l'intérêt des emprunteurs au premier plan. Celles à but non lucratif sont davantage axées sur leur mission sociale et placent souvent le développement économique et social de leur emprunteur en tête de leurs priorités. L'éventail de services qu'elles offrent va généralement au-delà de la sphère strictement financière. Si, à l'origine, la microfinance était principalement à but non lucratif et motivée par des objectifs sociaux, aujourd'hui on assiste à une prolifération d'institutions de microfinancement à but lucratif (y compris des services de microfinance de grandes banques internationales) qui cherchent à obtenir des rendements solides pour les investisseurs.

Les **services** offerts par ces institutions incluent généralement le microcrédit, mais souvent aussi des systèmes d'épargne, de microassurance, des services de transfert d'argent et des conseils spécialisés et/ou un soutien aux entreprises. Bien que ces services additionnels soient importants et méritent d'être examinés, le présent document se concentre sur l'aspect microcrédit de la microfinance, à savoir l'octroi de petits prêts aux bénéficiaires.

2.1.2 Principaux éléments constitutifs du microcrédit et processus de prêt

Le microcrédit est la composante crédit de la microfinance. Il s'agit d'un système de crédit ciblant les personnes généralement exclues des services financiers traditionnels.³

Parallèlement au développement du secteur de la microfinance, le microcrédit s'est adapté à une variété de besoins et de contextes. Bien qu'un examen détaillé des différents **types de microcrédit** n'entre pas directement dans le propos du

¹ Voir, par exemple : Etimos Foundation, [Return, Reintegration and Microfinance: Microfinance as a Tool for the Socio-Economic Reinsertion of Migrants in their Countries of Origin](#), publié par l'OIM, 2015; OIT, [ILO Policy Statement: Microfinance for Decent Work](#), Organe directeur, 294e session, 2005.

² Grameen Foundation, [Glossary of Terms](#) (consulté le 12 octobre 2020).

³ Le microcrédit, qui est détaillé plus bas, ne doit pas être confondu avec les microsubventions, qui sont des petites sommes d'argent distribuées aux individus sous diverses formes (transferts d'espèces, bons d'achat, en nature). Contrairement au microcrédit, elles n'exigent pas du bénéficiaire qu'il rembourse le montant crédité.



présent document, il convient toutefois de préciser que le terme de microcrédit peut englober différentes situations. La banque Grameen propose la classification suivante du microcrédit⁴ (de nombreuses autres classifications peuvent être envisagées) : le microcrédit traditionnel informel (crédits consentis par un prêteur, mont-de-piété, prêts d'amis et de proches, crédit à la consommation sur le marché informel); le microcrédit basé sur les groupes informels traditionnels (tontine, susu, association d'épargne et de crédit rotatif (AECR) ;⁵ le microcrédit basé sur l'activité, octroyé par des banques classiques ou spécialisées (crédit à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, à la fabrication); le crédit rural, octroyé par des banques spécialisées; le microcrédit coopératif (crédit coopératif, mutuelles de crédit, associations d'épargne et de prêt, caisses d'épargne); le microcrédit à la consommation; le microcrédit basé sur un partenariat banque-ONG; le microcrédit de type Grameen; d'autres types de microcrédit octroyés par des ONG; d'autres types de microcrédit non assortis de garanties (non-ONG).⁶

Certains des principaux éléments inhérents au microcrédit sont :

Le prêt : Le prêt est la somme d'argent prêtée ou le capital mis à la disposition du bénéficiaire par l'institution de microfinancement. Il est d'habitude d'un montant plutôt modeste, mais plusieurs prêts (généralement de valeur croissante) peuvent être accordés au fil du temps à des « clients fiables » (à savoir, les personnes qui remboursent leurs prêts antérieurs dans les délais).

Type de prêt : Les prêts peuvent être accordés à des individus ou à des groupes. Théoriquement, ils peuvent être utilisés pour toutes sortes de dépenses, notamment pour la consommation, le logement ou les affaires. Étant donné que, dans le cadre de la réintégration, il est fortement recommandé d'utiliser le microcrédit à des fins commerciales (voir infra), le présent document se concentrera donc sur cet aspect.

Groupes cibles et critères d'exclusion : Les institutions de microfinancement peuvent cibler des groupes précis ou mettre en œuvre des programmes spécifiques pour certains groupes. Par exemple, de nombreuses institutions de microfinancement se concentrent sur l'autonomisation des femmes, considérées comme plus fiables et ayant un impact plus important sur la situation économique du ménage. Certains groupes peuvent être exclus des services proposés par une institution de financement, par exemple les personnes âgées.

Conditions et exigences en matière de prêt : Pour permettre aux personnes exclues du système bancaire traditionnel d'accéder aux services financiers, les institutions de microfinancement proposent des conditions d'octroi de prêts plus souples que les banques traditionnelles. C'est là leur aspect distinctif. Elles imposent toujours des conditions et des exigences en ce qui concerne les garanties (par exemple, maison, terrain, biens), les garants (personne garantissant le remboursement), l'apport en capital propre, les revenus réguliers et/ou les antécédents financiers personnels, mais leurs normes sont moins strictes ou plus accessibles aux personnes à faible revenu. Des garanties sont en général requises pour les bénéficiaires individuels, notamment si le prêt est destiné à appuyer la mise en place d'une activité (les entreprises déjà en activité n'ont pas nécessairement besoin de présenter des garanties puisqu'un revenu stable représente une garantie en soi). Les microcrédits demandés par un groupe ne nécessitent généralement pas de garantie, car chaque membre du groupe est responsable du remboursement du prêt, y compris pour le compte des autres membres (« responsabilité conjointe »). D'autres exigences peuvent inclure une durée minimum de fonctionnement de l'activité, une durée minimum de résidence dans le pays, etc.

⁴ Banque Grameen, [What is Microcredit?](#) (consulté le 15 octobre 2020).

⁵ « Une association d'épargne et de crédit rotatif (AECR) est un groupe de personnes qui versent des contributions financières régulières à des fins de création d'un fonds. Le groupe se réunit régulièrement. À chaque réunion, il attribue des fonds à un membre du groupe à la fois. L'attribution de fonds se fait sur la base d'un principe préétabli ». (Susan Thieme, *Savings and Credit Associations and Remittances: The case of Far West Nepalese Labour Migrants in Delhi, India*, Social Finance Programme Working paper No. 39, OIT, 2003). Les tontines et les susu sont des formes traditionnelles d'AECR, typiques de certaines régions.

⁶ Les garanties sont des actifs gagés pour garantir le remboursement d'un prêt.



Taux d'intérêt et plan d'amortissement : Le taux d'intérêt représente le prix à payer pour le prêt reçu. Il peut être calculé selon la méthode linéaire ou la méthode dégressive.⁷ Le plan d'amortissement indique le calendrier de remboursement du capital et du taux d'intérêt, sur une base hebdomadaire, mensuelle ou à toute autre fréquence convenue. Le remboursement périodique peut concerner soit le capital et les intérêts, soit uniquement les intérêts, tandis que le capital est remboursé à la fin de la période.

Chaque institution de microfinancement applique des **paramètres spécifiques** pour chacun des éléments susmentionnés. Certaines institutions de microfinancement octroient de très petits crédits, tandis que d'autres peuvent accorder des prêts de plusieurs milliers de dollars É.-U. Certaines sont spécialisées dans les petites et moyennes entreprises et octroient des prêts plus élevés. Le taux d'intérêt peut varier de quelques points de pourcentage à 80 % ou plus sur une base annuelle. Certaines institutions de microfinancement exigent des garanties solides, tandis que d'autres sont très souples à cet égard. Ces différences dépendent du type d'institution, de la région et du pays où elle opère, du marché, etc.

Le **processus conduisant** à l'octroi d'un microcrédit varie d'une institution à l'autre. En général, il ne prend que quelques jours. Cependant, le processus global peut être plus long si l'institution assure une formation ou fournit un soutien pour établir un plan de développement, etc. Les personnes ou les groupes souhaitant contracter un prêt doivent en faire la demande auprès d'une institution de microfinancement. Lorsque le prêt est destiné à être investi dans une entreprise,⁸ l'institution de microfinancement évalue la demande, généralement en menant un entretien avec le demandeur (souvent lors d'une visite du site de l'entreprise) et en recueillant toutes les informations pertinentes sur l'individu ou le groupe et sur l'entreprise : elle examine le plan d'entreprise, évalue les besoins de l'individu/du groupe ou de l'entreprise et discute de la garantie, le cas échéant. Après une analyse de l'entreprise et de ses perspectives, l'institution de microfinancement et le bénéficiaire conviennent des conditions du prêt, y compris le montant, le taux d'intérêt et le calendrier de remboursement. Un contrat est signé et le microcrédit adapté au bénéficiaire et aux exigences du projet est versé. En général, l'institution de microfinancement assure le suivi du projet et fournit des conseils si nécessaire.

2.1.3 Le microcrédit en débat

Le microcrédit est au cœur d'un intense débat. S'il a été largement salué pour sa capacité à sortir les gens de la pauvreté, de plus en plus de voix se sont toutefois élevées pour le critiquer. La présente monographie ne détaille pas ce débat (de nombreuses études, rapports et opinions plaidant pour ou contre le microcrédit ont été publiés et sont facilement accessibles en ligne), mais, étant donné sa pertinence pour mieux cerner les possibilités et les risques associés au microcrédit, les principaux arguments de ses partisans et de ses opposants sont brièvement présentés ci-après.

Cette brève liste d'arguments pour ou contre le microcrédit met en évidence des aspects importants qu'il faut garder à l'esprit et suggère les pièges à éviter. Pour dépasser ce débat, il est important de savoir que l'environnement de la microfinance n'est pas monolithique. Il existe divers types d'institutions, et les contextes locaux varient. Que la microfinance, et singulièrement le microcrédit, permette ou non de réduire la pauvreté dans le monde, il n'en demeure pas moins qu'il existe de nombreuses preuves de réussite sur le plan individuel. Compte tenu de ce qui précède, le microcrédit semble être un outil pertinent qui, s'il est utilisé de manière appropriée, peut compléter la boîte à outils de l'aide aux migrants de retour dans le cadre des programmes de réintégration.

⁷ Méthode linéaire : l'intérêt est calculé chaque mois sur la part du capital initialement octroyé. C'est une méthode simple, utilisée principalement dans les zones rurales. Méthode dégressive : l'intérêt est calculé à chaque période sur le solde du capital restant. C'est une méthode plus complexe que la méthode linéaire, utilisée principalement dans les zones urbaines (source : Etimos Foundation, Retour, réintégration et microfinance, 2015).

⁸ Lorsque le microcrédit ne cible pas une entreprise, mais est destiné à couvrir d'autres besoins, dans des domaines tels que l'éducation, la santé ou la consommation, le processus est principalement axé sur la capacité de remboursement du demandeur.



PARTISANS

Aux yeux de ses partisans, le microcrédit permet à ses clients, qui sont généralement dans l'impossibilité d'ouvrir un compte auprès d'une banque commerciale, d'avoir accès à des liquidités. Il évite aux emprunteurs de devoir rechercher un prêt par des voies informelles, telles que les usuriers appliquant des taux d'intérêts exorbitants. De manière générale, les partisans du microcrédit considèrent qu'il s'agit d'un outil utile pour mettre fin à la pauvreté chronique, développer l'entrepreneuriat et réduire le chômage, en particulier pour les populations à faible revenu dans les régions où les perspectives économiques sont limitées. Ils soulignent l'impact social du microcrédit. Ils affirment en outre que les emprunteurs obtiennent d'excellents résultats en matière de remboursement des microcrédits, bien plus élevés que pour les prêts traditionnels, grâce à son modèle commercial (y compris le soutien apporté par les institutions de microfinancement aux emprunteurs).

OPPOSANTS

Un nombre croissant de personnes et d'institutions font valoir que le microcrédit peut, en réalité, contribuer à une augmentation de la pauvreté parmi les populations à faible revenu. Parmi les facteurs qui étayent ce point de vue, il convient de citer les taux d'intérêts élevés et le risque de gonflement insoutenable de la dette. La principale critique concerne le «prêt prédateur», ou le fait que certaines institutions financières exploitent les bénéficiaires en faisant des profits à leur détriment. En outre, divers rapports soulignent que le microcrédit ne parvient pas à atteindre les plus pauvres parmi les pauvres (puisque'ils sont incapables de rembourser même de très petits prêts). Enfin, plusieurs études affirment que les microcrédits sont souvent utilisés pour payer les dépenses quotidiennes (consommation) plutôt que pour investir dans une entreprise. Étant donné que le crédit n'est pas utilisé de manière productive, il n'a pas d'impact sur la vie des gens, et le remboursement de la dette est menacé.

2.2 Le microcrédit dans le contexte de la réintégration des migrants

2.2.1 Profils et besoins des migrants de retour

Caractéristiques des migrants de retour

Bien qu'ils ne constituent pas un groupe monolithique, les migrants de retour qui participent habituellement à des programmes de réintégration ont souvent en commun un certain nombre de caractéristiques qui, selon le cas, favoriseront, défavoriseront ou entraveront leur accès aux dispositifs de microcrédit.

Absence du pays d'origine : Ils ont quitté leur pays et leur communauté d'origine depuis un certain temps et peuvent être coupés du contexte local et avoir perdu (une partie) de leurs réseaux de soutien social.

Contexte du retour : Bien que le contexte du retour ait pu évoluer pendant la durée de leur voyage et de leur séjour à l'étranger, les migrants de retour reviennent toujours à l'endroit où leur projet initial a vu le jour. Même si de nombreuses raisons peuvent expliquer le choix de migrer, certains des facteurs qui ont contribué à cette décision peuvent subsister.

Difficultés sociales et psychologiques : Les migrants de retour – en particulier ceux qui reviennent les mains vides – se retrouvent souvent isolés et font face à des réactions hostiles. S'ajoutant à leur expérience migratoire parfois difficile et à la décision complexe de retour qu'ils ont dû prendre, cette situation peut entraîner des troubles psychosociaux.

Situation économique précaire et endettement : Les migrants de retour doivent très souvent repartir à zéro. Ils ont dépensé leurs économies, vendu leurs biens et, parfois, contracté un emprunt pour payer leur voyage de migration. À leur retour, beaucoup n'ont pas d'emploi ou d'entreprise où retourner. Ils doivent subvenir à leurs besoins et, souvent, également à ceux de



leur famille, tout en remboursant leurs dettes. C'est pourquoi ils ont souvent besoin d'un revenu immédiat. Cette situation est courante et constitue un obstacle à la réintégration des migrants, poussant nombre d'entre eux à envisager de créer des entreprises qui leur permettront de générer rapidement un revenu.

Situation économique et besoins financiers des migrants de retour

Les données de suivi et d'évaluation centralisées et recueillies par l'OIM dans le cadre de ses programmes de retour volontaire et de réintégration du monde entier donnent un aperçu unique des besoins financiers les plus courants des migrants de retour. Il en ressort que 79 % des migrants de retour bénéficiaires de l'OIM utilisent leur aide à la réintégration pour créer des microentreprises. Ce pourcentage frôle les 100 % dans certains pays. Cependant, un grand nombre de migrants de retour déclarent que l'aide mise à leur disposition pour monter leur entreprise est insuffisante pour garantir la durabilité de cette dernière. Par conséquent, beaucoup recourent à un financement supplémentaire : 40 % des bénéficiaires interrogés par l'OIM dans le monde complètent l'aide reçue au titre du programme par d'autres sources de financement.⁹

Si les enquêtes ne permettent pas de déterminer avec précision les sources de financement utilisées, d'autres études fournissent quelques pistes. L'une d'elles, consacrée aux migrants bénéficiaires d'une aide de l'OIM au retour volontaire de Suisse et à la réintégration au Nigéria a révélé que 65 % avaient investi des fonds supplémentaires dans leur projet. La plupart des moyens supplémentaires provenaient de sources de financement informelles, telles que la famille (34 %) et les amis (31 %) et des économies personnelles (18 %), et, dans environ 10 % seulement des cas, de prêts bancaires formels. Une étude sur l'endettement des migrants de retour (voir infra), menée parmi 505 migrants de retour en Guinée et bénéficiaire d'une aide à la réintégration dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, fait apparaître que sur les 23 % de migrants qui se sont endettés après leur retour, 64 % ont emprunté de l'argent à des amis, et 32 % à des parents.

Les migrants de retour font souvent état de difficultés avec leur entreprise à cause d'un manque de capitaux qui les empêche de la gérer de manière harmonieuse ou de la développer. L'enquête sur les migrants nigériens de retour de Suisse indique que les problèmes rencontrés avec les entreprises étaient dus, dans 28 % des cas, à un manque de fonds supplémentaires pour les développer. Une évaluation du programme AVRR pour l'Afghanistan mis en œuvre en 2008 et 2009 avec un financement du Royaume-Uni a révélé que seulement 64 % des entreprises sont restées opérationnelles après épuisement des investissements initiaux. Les personnes interrogées ont indiqué que l'absence de soutien financier et de liquidités étaient les principaux obstacles à la réussite d'une entreprise.

Le niveau d'endettement des migrants de retour et les facteurs connexes livrent des informations intéressantes sur leur situation économique. Une série d'études menées par l'OIM en Afrique de l'Ouest en 2020 a examiné l'endettement des migrants de retour au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée, au Mali et au Sénégal.¹⁰ Elles ont révélé qu'une grande partie des migrants étaient endettés à leur retour : 55 % des personnes interrogées en Gambie, 59 % en Guinée, 68 % au Mali, 72 % au Sénégal, 77 % en Côte d'Ivoire et 79 % au Burkina Faso. La majorité d'entre elles s'étaient endettées en raison de leur migration (soit avant la migration, pour pouvoir la payer, soit pendant le voyage de migration), mais entre 22 et 33 % ont emprunté de l'argent après leur retour (22 % des répondants en Côte d'Ivoire, 23 % en Guinée, 24 % au Sénégal, 26 % au Burkina Faso et 33 % au Mali). L'endettement est majoritairement un phénomène informel puisque, dans 83 à 96 % des cas selon les pays, les principaux prêteurs sont les amis et la famille, le recours aux institutions financières étant extrêmement marginal (aucune des personnes interrogées n'a eu recours aux institutions financières en Gambie, et elles n'étaient que 2 %

⁹ Sur la base de l'enquête de suivi du programme de réintégration de l'OIM. Seuls les 19 pays où plus de 40 enquêtes ont été réalisées ont été pris en compte : Bangladesh (60 enquêtes); Burkina Faso (210); Cameroun (481); Côte d'Ivoire (444); Éthiopie (41); Gambie (494); Géorgie (308); Ghana (213); Guinée (447); Guinée-Bissau (217); Malawi (62); Mali (338); Mozambique (117); Niger (475); Nigéria (1,296); Pakistan (68); Sénégal (265); Sierra Leone (50); Tadjikistan (80), pour un total de 5 666 individus concernés.

¹⁰ OIM, L'Endettement des Migrants de Retour et l'Impact sur la Réintégration Durable au Burkina Faso/en Côte d'Ivoire/en Guinée/au Mali/au Sénégal, octobre 2020; et OIM, Returned Migrants' Debts and their Impacts on Reintegration in The Gambia, octobre 2020. Ces rapports sont disponibles sur le site web du [Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre](#).



en Guinée). Dans la plupart des cas, les migrants de retour endettés ont contracté un prêt pour financer leur projet professionnel ou personnel (entre 44 %, au Sénégal, et 59 %, en Guinée) et pour subvenir aux besoins de leur famille (35 % au Sénégal et 26 % en Guinée). Très peu d'entre eux ont utilisé le prêt pour rembourser une autre dette (2 % au Sénégal, et 3 % en Guinée).

2.2.2 Avantages du microcrédit pour faciliter la réintégration des migrants

Accès aux capitaux : Nombre des aspects précités, tels que la relative facilité d'accès aux capitaux et le niveau relativement faible d'exigences ou de garanties, du moins en comparaison avec le système bancaire traditionnel, font que le microcrédit est particulièrement adapté aux migrants de retour, notamment à ceux qui ne disposent pas de réseaux sociaux capables de leur fournir des sources de financement supplémentaires. Il représente une alternative aux prêteurs du secteur informel qui pratiquent généralement des taux d'intérêts exorbitants et ne fournissant aucun soutien au-delà du prêt. Le microcrédit est ainsi plus accessible que le système bancaire traditionnel et plus avantageux que les prêts informels.

Durabilité des entreprises et accès aux services : Le microcrédit peut être utilisé à des fins multiples ; cependant, la présente monographie recommande de l'utiliser uniquement à des fins commerciales (voir la section « Enseignements et recommandations »). Dans ce cas, la disponibilité de capitaux (et, dans certains cas, les capacités accrues grâce aux conseils, à la formation et à d'autres formes d'assistance technique) permet aux migrants de retour de créer des entreprises plus importantes, ou de les agrandir et de les rendre plus durables. L'augmentation des revenus permet aux migrants de retour de s'offrir des services essentiels, tels que la santé ou l'éducation, améliorant ainsi leur bien-être et leur stabilité ainsi que ceux de leurs proches.

Impact potentiel sur la communauté : Dans certains secteurs (par exemple dans le secteur productif), les grandes entreprises ont le potentiel de créer des emplois, améliorant ainsi la situation à l'échelle locale, au-delà des migrants de retour.

Appropriation accrue du processus de réintégration par les migrants de retour : Les migrants de retour bénéficiaires de programmes de réintégration peuvent avoir le sentiment d'avoir droit à une assistance et peuvent finir par penser que l'organisation s'occupant de la réintégration devrait couvrir tous leurs besoins. Cette dépendance excessive à l'égard de l'aide risque d'empêcher les migrants de prendre leur réintégration en main. Le microcrédit nécessite un engagement et une appropriation des projets de leur part, car il leur incombe de rembourser leur prêt. Cela peut constituer un changement d'attitude des migrants de retour à l'égard du processus de réintégration : celui n'est pas « un droit », mais il leur appartient d'« y arriver ».

Socialisation : Par sa nature même, un prêt collectif peut favoriser la socialisation. En rassemblant des personnes – qu'elles soient toutes des migrants de retour ou qu'il s'agisse d'un mélange de migrants de retour et de membres de la communauté de retour – les groupes de microcrédit constituent un espace social où les migrants de retour peuvent bénéficier du soutien de leurs pairs (dans le cas d'un groupe de migrants de retour), ou dans lequel ils peuvent se mélanger à la population locale, ce qui contribue à leur socialisation, à une meilleure connaissance mutuelle et à une meilleure acceptation au sein de la communauté. Dans les contextes où les femmes sont au foyer, les réunions de groupe peuvent constituer un élément important de socialisation et de bien-être psychosocial.

2.2.3 Difficultés associées à l'utilisation du microcrédit dans le contexte de la réintégration

Malgré les arguments solides énumérés ci-dessus, il existe de nombreux obstacles potentiels à l'inclusion du microcrédit dans les programmes de réintégration.

De nombreuses institutions de microfinancement dissuadent l'octroi de microcrédits aux nouvelles entreprises ou ne leur en octroient pas : La plupart du temps, les entreprises doivent être actives depuis au moins un an et générer un revenu stable pour que leurs propriétaires puissent demander un microcrédit. De fait, cela exclut les migrants de retour de ces services, du moins à court ou moyen terme après leur retour. Sans livre comptable et revenu stable, l'institution de microfinancement peut certes



envisager d'accorder un prêt, mais en appliquant des conditions plus strictes, comme par exemple des garanties élevées. Les migrants étant souvent coupés de leur communauté locale à leur retour, cela peut également se révéler particulièrement difficile.

Méfiance envers les migrants de retour : Il se peut que les institutions de microfinancement (ainsi que la population locale) n'aient pas confiance dans les migrants de retour. Dans de nombreux pays, ceux-ci sont considérés comme peu fiables. Ils peuvent être perçus comme moins stables psychologiquement, et certaines institutions de microfinancement craignent qu'ils ne décident de réémigrer du jour au lendemain, interrompant ainsi le remboursement du prêt. Plus objectivement, plusieurs caractéristiques des migrants de retour (présentées supra) mettent en cause les capacités de remboursement de ce groupe cible.

Exigences incompatibles : Le processus de demande de microcrédit exige des pièces d'identités ou d'autres documents officiels, ce qui peut poser des problèmes aux migrants de retour, notamment dans certains pays où les systèmes d'état civil sont faibles. De nombreuses institutions de microfinancement exigent également une durée minimale de résidence dans le pays (par exemple, un minimum d'un an ou deux de résidence ininterrompue), ou encore le titre de propriété des demandeurs.

Risque d'endettement : La situation économique précaire des migrants de retour et, pour nombre d'entre eux, leur endettement, nécessite la plus grande prudence lorsqu'on envisage de proposer un microcrédit. Pour les migrants de retour endettés, il en résulterait un deuxième type de dette, venant s'ajouter à la dette initiale.

Les préoccupations des migrants de retour : Pour leur part, les migrants de retour risquent de ne pas être rassurés à l'idée d'obtenir un microcrédit. Certains ne veulent en aucun cas contracter un prêt, afin de ne pas être (encore plus) endettés. D'autres jugent le processus trop bureaucratique et ne se sentent pas à l'aise avec les formalités.





3. ÉTUDES DE CAS : PROPOSER DES DISPOSITIFS DE MICROCRÉDIT AUX MIGRANTS DE RETOUR

Dans le domaine de la réintégration des migrants, très peu de projets semblent comprendre une composante de microcrédit au-delà de simples renvois vers des institutions de microfinancement. Une enquête interne menée par l'OIM en février 2020 fait apparaître que seulement quelques projets gérés par l'OIM dans le domaine de la réintégration ont apporté un soutien concret visant à faciliter l'accès des migrants de retour au microcrédit. Ces expériences sont restées assez limitées quant au nombre de bénéficiaires et de pays, et peu de données de suivi sont disponibles sur les résultats de l'octroi de microcrédits pour les bénéficiaires. Certaines de ces expériences sont présentées ci-dessous.

Un examen sur dossier mené dans le cadre du présent document n'a pas permis d'identifier d'expériences menées par d'autres organisations s'occupant de la réintégration à cet égard. Il a révélé que diverses institutions de microfinancement ont accordé des crédits à des migrants de retour dans le cadre de leurs programmes habituels (sans lien avec un programme de réintégration spécifique), mais il n'a pas été possible de recevoir de données pertinentes de la part de ces institutions.

3.1 Soutien aux entreprises au Nigéria pour des migrants de retour de Suisse¹¹

Entre 2005 et 2016, l'OIM a mis en œuvre le Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration au Nigéria au départ de la Suisse. Plusieurs bénéficiaires ont indiqué avoir besoin d'une assistance supplémentaire, au-delà de la subvention à la réintégration de l'OIM (montants plus élevés, continuité dans le temps). Des données de suivi ont révélé que plus de 74 % des migrants de retour ont complété la subvention à la réintégration de l'OIM par d'autres sources de financement. Moins de 1 % d'entre eux ont utilisé de manière autonome le (micro)crédit comme source de financement additionnelle, tandis que la grande majorité a eu recours à des amis, à des membres de la famille et à des prêteurs du secteur informel. Ces derniers pratiquaient certainement des taux d'intérêt très élevés, entraînant potentiellement un endettement plutôt qu'une aide aux migrants de retour. L'OIM a donc décidé de : a) réaliser une étude sur la pertinence du microcrédit et les possibilités qu'il offre dans différents pays, y compris le Nigéria,¹² et b) d'expérimenter un volet microcrédit dans le cadre de son projet AVRR au Nigéria.

Le volet microcrédit expérimental a été mis en place en partenariat avec l'institution de microfinancement Self Reliance Economic Advancement Programme (SEAP). Celle-ci a été sélectionnée par l'OIM pour gérer le fonds autorenouvelable de 22 000 dollars É.-U. visant à faciliter l'accès des migrants de retour au microcrédit hors du marché et à garantir des conditions de prêt privilégiées (tel que le taux d'intérêt négocié à 15 %). Ciblant les besoins afférents à l'entreprise (par exemple, l'équipement, les fonds de roulement), le volet microcrédit était à la disposition de migrants de retour qui avaient démarré une entreprise, l'avaient enregistrée auprès de la Corporate Affairs Commission, avaient suivi une formation à l'entrepreneuriat et avaient déjà reçu l'intégralité de la subvention à la réintégration.

L'OIM avait informé les migrants de retour de cette possibilité lors des sessions de consultation. Les personnes intéressées dont l'entreprise était jugée viable par l'OIM ont été sélectionnées et orientées vers l'institution de microfinancement, ou ont été invitées à des séances d'information au cours desquelles elles ont pu rencontrer un représentant de cette institution et demander directement un prêt. L'institution de microfinancement a enregistré les cas intéressés, évalué leurs entreprises et décidé en toute autonomie de l'opportunité d'octroyer un microcrédit. Elle était seule responsable de la décision d'accorder ou non un prêt, ainsi que de la gestion de la relation de microcrédit.

¹¹ Sur la base du document de l'OIM, [Access to Microcredit Opportunities for Returned Migrants During and Beyond IOM Support: A Study on Microcredit in the AVRR Context](#), 2016, et de l'entretien avec Sonja Kyburz, membre du personnel de l'OIM chargée du projet en Suisse.

¹² Voir l'étude citée dans la note de bas de page ci-dessus (OIM, [Access to Microcredit Opportunities for Returned Migrants](#), 2016).



Les migrants de retour sélectionnés pouvaient obtenir un premier prêt d'un montant maximal de 350 000 naira (environ 775 euros), à rembourser dans le délai convenu (environ six mois). Une fois le prêt remboursé, la SEAP a continué de soutenir les emprunteurs à l'occasion de visites régulières et de conseils spécialisés. Après le remboursement, les migrants de retour ont pu accéder à d'autres cycles de crédit selon les conditions facilitées par l'OIM, pour un maximum de quatre prêts et 1 million de naira (environ 2200 euros).

Le partenariat de l'OIM avec la SEAP a permis de convenir d'un taux d'intérêt préférentiel (15 %) pour les migrants de retour envoyés par l'OIM. Pour recevoir le prêt, les bénéficiaires devaient désigner deux garants et payer un droit d'enregistrement de 1300 naira (environ trois euros), ainsi que des frais de traitement et de dossier s'élevant à 1 % du montant du crédit. Les méthodes de paiement et le calendrier de remboursement étaient établis au cas par cas, en fonction des possibilités des migrants de retour, du type d'entreprise, etc. La SEAP proposait également des microassurances à ses bénéficiaires (moyennant un coût supplémentaire).

La phase expérimentale a été considérée comme un succès, et le volet microcrédit a été étendu à ce jour dans le cadre d'un projet distinct.¹³ La mise en œuvre réussie de la phase pilote a permis de diminuer le taux d'intérêt de 15 % à 10 %, largement au-dessous des conditions du marché. En 2019, le programme de microcrédit a également été ouvert aux migrants en situation de vulnérabilité revenant de pays de transit du Sahel et d'Afrique du Nord (Libye, Mali, Niger).

Depuis cette expérimentation, en 2016, 13 migrants de retour (sur 86 migrants rentrés au Nigéria au départ de la Suisse au cours de la même période) ont été soutenus grâce à ce dispositif de microcrédit. Onze d'entre eux ont remboursé intégralement leur prêt, certains ayant bénéficié de quatre cycles de prêt. Le remboursement s'est généralement déroulé sans problèmes. Dans certains cas, l'institution de microfinancement a contacté l'OIM en raison de difficultés de remboursement, et l'OIM a agi en tant qu'intermédiaire, discutant avec le migrant de retour de solutions possibles.¹⁴ Un seul bénéficiaire n'a pas remboursé son prêt, car il est devenu injoignable peu de temps après l'avoir reçu.

Un exercice de suivi axé sur le volet microcrédit du projet a été réalisé à partir de 2018 sur une base annuelle. Les sept bénéficiaires interrogés en 2018 ont indiqué que la décision de contracter un emprunt était liée au faible taux d'intérêt proposé, couplé au désir d'augmenter leur capital. Celui-ci a été utilisé pour diversifier l'offre de produits dans leur magasin ou pour créer de nouvelles entreprises en plus de celle d'origine, afin de diversifier leurs sources de revenu. Ils ont confirmé que leurs revenus ont augmenté après avoir reçu le prêt, leur permettant ainsi à tous de soutenir les membres de leur famille immédiate. Trois des bénéficiaires interrogés avaient des employés recevant un salaire mensuel (15 000 à 18 000 naira, soit environ 33 à 40 euros). Toutes les personnes interrogées ont reconnu l'impact positif du prêt sur leur activité. Elles ont particulièrement apprécié les conditions de prêt (faible taux d'intérêt et flexibilité des méthodes et calendriers de remboursement) et la bonne coopération avec les interlocuteurs de l'institution de microfinancement (en particulier leurs conseils et leur compréhension). Bien que les bénéficiaires eussent apprécié des montants de prêt plus élevés, certains ont indiqué qu'ils avaient déjà du mal à rembourser les prêts en cours. Selon la SEAP, au moins deux des bénéficiaires avaient satisfait aux exigences et étaient capables de faire appel à d'autres institutions financières (aux conditions du marché).

Malgré des résultats encourageants, il convient de noter que seule une grande minorité des migrants de retour au Nigéria a accédé au dispositif de microcrédit. Si beaucoup semblent intéressés au départ, les explications relatives au fonctionnement et les conditions du prêt ont souvent un effet dissuasif. D'autres ne sont pas intéressés, car, à leurs yeux, le montant prêté est trop faible : ils veulent immédiatement un montant plus élevé pour créer une entreprise plus grande, ne voyant pas la nécessité de commencer modestement (ce qui constitue une condition pour que l'institution de microfinancement ait confiance en un bénéficiaire et en sa capacité de remboursement).

¹³ Facilitating Sustainable Reintegration of Voluntary Returnees through Business Support in Nigeria.

¹⁴ Le contrat de microcrédit est signé directement entre l'institution de microfinancement et le migrant de retour, et l'OIM n'est en aucun cas responsable du remboursement. Cependant, grâce à la relation de confiance qu'elle établit avec les deux parties, l'OIM peut intervenir en tant qu'intermédiaire (informel) dans la relation de microcrédit.



3.2 Projet REMPLOY III

Géré par l'OIM en 2014-2015, REMPLOY III est un projet d'aide au retour volontaire et à la réintégration qui aidait des migrants en Italie à retourner dans leurs pays d'origine et à y monter une microentreprise. Il ciblait des travailleurs migrants ayant perdu leur emploi en raison de la crise économique du début des années 2010. Les phases précédentes du projet REMPLOY avaient montré que certains migrants de retour avaient des capacités et des ambitions entrepreneuriales notables, mais que leur potentiel était limité par le montant de la subvention à la réintégration disponible.

C'est pourquoi un volet microcrédit a été expérimenté dans le cadre de la troisième phase du projet. En coordination avec la fondation Etimos, basée en Italie, qui promeut le commerce durable et l'inclusion financière et dispose d'un vaste réseau de partenaires dans de nombreux pays, un nombre limité de migrants de retour ont été ciblés pour qu'ils puissent accéder à des dispositifs de microcrédit grâce à un partenariat avec des institutions de microfinancement locales dans sept pays d'origine sélectionnés (l'État plurinational de Bolivie, l'Équateur, Ghana, Maroc, Pérou, Sénégal et Tunisie).

En Italie, les bénéficiaires ont élaboré leurs plans d'entreprise avec le soutien d'un partenaire spécialisé (*Associazione Formazione Professionale Patronato San Vincenzo*). Ces plans ont été communiqués avant le retour aux institutions de microfinancement partenaires dans les pays d'origine sélectionnés, qui les ont examinés et ont effectué une évaluation initiale de leur pertinence et de l'opportunité de les soutenir par un microcrédit. À leur retour, les migrants ont été aidés à créer leur entreprise grâce à la subvention à la réintégration de l'OIM. Ceux dont les plans d'entreprise avaient été présélectionnés ont également reçu un soutien individuel pour la gestion de leur entreprise et l'amélioration de leur plan d'entreprise, ainsi que pour l'obtention d'un microcrédit.

Cinquante-six migrants ont obtenu une aide au titre du projet REMPLOY III, et 25 d'entre eux ont été présélectionnés pour bénéficier du volet microcrédit du projet (4 dans l'État plurinational de Bolivie, 4 en Équateur, 1 au Ghana, 4 au Maroc, 8 au Pérou et 4 au Sénégal). Malheureusement, faute de temps, la phase de soutien au microcrédit n'a pas pu être suivie ou évaluée, et aucune preuve n'a pu être recueillie sur les résultats obtenus.

La boîte à outils [Retour, réintégration et microfinance. La microfinance comme outil pour la réinsertion socioéconomique des migrants dans leurs pays d'origine](#), qui fournit des informations utiles sur le microcrédit, a également été élaborée dans le cadre du projet.¹⁵

3.3 Bangladesh : Réintégration durable et amélioration de la gouvernance des migrations - Prottasha¹⁶

Au Bangladesh, l'OIM et le Comité du Bangladesh pour le progrès rural¹⁷ mettent en œuvre le projet intitulé Réintégration durable et amélioration de la gouvernance des migrations (*Prottasha*) (2017-2021). Financé par l'Union européenne et dirigé par le Ministère de l'aide aux expatriés et de l'emploi à l'étranger du Gouvernement du Bangladesh, ce projet cible les migrants en situation irrégulière de retour au Bangladesh depuis l'Union européenne et des pays de transit (Libye, Tunisie et Turquie). L'aide à la réintégration est fournie au niveau du district par l'intermédiaire de centres fournissant des services de réintégration gérés par

¹⁵ Huit boîtes à outils différentes ont été produites : une pour chaque pays d'origine visé, ainsi qu'une incluant tous les pays. Une version anglaise n'est disponible que pour le Ghana ([Return, Reintegration and Microfinance: Microfinance as a Tool for the Socio-Economic Reinsertion of Migrants in their Countries of Origin](#)). Les boîtes à outils pour les autres pays d'origine sont disponibles en français (par exemple pour le Maroc) et en espagnol (par exemple pour le Pérou) selon le cas. Une boîte à outils en italien rassemble des informations sur tous les pays d'origine. Toutes les boîtes à outils comprennent les mêmes informations, à l'exception de la dernière partie, axée sur des pays précis.

¹⁶ Sur la base d'échanges et d'entretiens avec le Comité du Bangladesh pour le progrès rural (Golam Mahfuzur Rahman, Md. Rakib Ahsan Khan, Nur E-Shafa Ankh) et l'OIM (Farzana Shahnaz) au Bangladesh.

¹⁷ Le Comité du Bangladesh pour le progrès rural est une ONG qui fournit un large éventail de services dans les domaines des droits de l'homme, de l'éducation, de la santé, de la gestion des crises et du développement économique par le biais d'entreprises sociales, d'investissements sociaux, d'actions de sensibilisation, et de services de microcrédit et de microépargne. Il opère dans une douzaine de pays en développement d'Asie et d'Afrique. Ses activités sont principalement menées au Bangladesh countries in Asia and Africa, with their main operations being in Bangladesh.



le Comité du Bangladesh pour le progrès rural. Les migrants de retour reçoivent des conseils, une aide à l'élaboration de plans de réintégration sur mesure, ainsi que d'une aide à la réintégration consistant en une assistance directe ou une orientation vers des programmes et services appropriés, notamment des programmes de microcrédit. Le projet a aidé près de 1400 migrants de retour entre avril 2017 et septembre 2020.

À la fin de septembre 2020, 43 migrants de retour ont été orientés vers des institutions de microfinancement, et six d'entre eux ont finalement obtenu un prêt. Des données ont été fournies sur trois bénéficiaires : deux ont investi dans de petits magasins, et l'un dans l'achèvement d'une maison à des fins de location. Les trois bénéficiaires étaient en bonne santé financière après l'obtention du prêt : ils ont pu couvrir leurs dépenses quotidiennes et rembourser les mensualités. Aucune donnée ne porte à croire qu'ils ont réussi à employer du personnel grâce au prêt, ou qu'ils ont eu un impact au niveau local au-delà de leur propre stabilité économique.

Le nombre de migrants de retour ayant été orientés vers un programme de microcrédit (43), et celui, plus important encore, de ceux qui ont effectivement bénéficié de dispositifs de microcrédit (6), représente une très petite fraction des migrants de retour soutenus par *Prottasha* (respectivement 3 % et 0,4 % du nombre total de migrants de retour). Selon le Comité du Bangladesh pour le progrès rural et l'OIM, ces chiffres s'expliquent principalement par le fait que : a) les migrants de retour ne répondent généralement pas aux critères et exigences fixés par les institutions de microfinancement (principalement concernant les documents d'identité, les titres fonciers et les garanties), et b) les migrants de retour ne sont souvent pas intéressés à cause des taux d'intérêt trop élevés (y compris parce que nombre d'entre eux, en particulier ceux qui reviennent d'Europe, sont déjà fortement endettés).

La plupart des migrants bénéficiaires du projet *Prottasha* (migrants en situation irrégulière en provenance d'Europe et de pays de transit qui reviennent généralement les mains vides) sont, de fait, exclus de tous les types de services financiers formels. Ils n'ont souvent pas accès aux prêts des banques commerciales, leur famille et leur communauté refusent généralement de leur prêter (plus) d'argent (ayant souvent déjà participé financièrement au voyage, elles perçoivent les migrants de retour comme des personnes en situation d'échec), et même les institutions de microfinancement sont généralement inaccessibles en raison de leurs conditions et de leur défiance envers les capacités de remboursement des migrants de retour. Les personnes ayant migré de manière régulière peuvent bénéficier de produits financiers conçus spécifiquement pour les migrants de retour par la banque *Probashi Kallyan* (banque de protection sociale des expatriés), mais les migrants en situation irrégulière (qui ne sont pas enregistrés dans la base de données des travailleurs expatriés du Gouvernement du Bangladesh et ne pouvant présenter des visas réguliers ou d'autres documents de voyage légaux) ne peuvent accéder à ces services.

L'OIM et le Comité du Bangladesh pour le progrès rural ont tenté de faciliter l'accès des migrants de retour au (micro)crédit, par exemple en les aidant à obtenir une carte d'identité ou à ouvrir un compte bancaire. Cependant, ces mesures se sont révélées insuffisantes, car, même lorsque ces exigences étaient satisfaites, les intéressés ne pouvaient pas fournir les garanties requises. L'OIM et le Comité du Bangladesh pour le progrès rural ont également commencé à plaider pour que les institutions financières (en particulier les banques commerciales et la banque de protection sociale des expatriés qui proposent des conditions de prêt plus avantageuses que les institutions de microfinancement) assouplissent leurs conditions et abaissent leurs taux d'intérêt, mais aucune avancée n'a encore été enregistrée.

L'OIM étudie des possibilités de rechange pour garantir l'inclusion financière des migrants de retour. Certains programmes gouvernementaux de formation technique proposent des formations professionnelles, qu'ils complètent par de petits prêts pouvant aider à développer les entreprises et à créer un historique de crédit. Certaines banques agricoles et pour l'emploi proposent également des petits prêts. L'OIM négocie avec elles la mise en place de mécanismes d'orientation.



Au Bangladesh, le microcrédit semble relativement bien fonctionner lorsqu'il s'agit de petits montants (jusqu'à 500 euros) empruntés par des personnes vivant dans la pauvreté. En revanche, il ne semble pas répondre aux besoins de la majorité des migrants de retour, qui ont investi beaucoup d'argent dans leur voyage et dont les attentes à leur retour sont plus élevées. Les migrants de retour semblent également moins enclins à «commencer modestement» et à augmenter progressivement le montant des prêts. Ils souhaitent généralement créer immédiatement une grande entreprise pour pouvoir obtenir un bon revenu et rembourser leurs dettes antérieures. Les banques commerciales correspondent mieux à leurs besoins, et c'est donc à ce niveau que la plupart des efforts sont faits pour faciliter l'inclusion financière des migrants de retour.





4. BILAN ET PERSPECTIVES

Les expériences précitées, les examens sur dossier d'une série de rapports et d'études sur le microcrédit et son utilisation dans différents contextes, ainsi que des consultations complémentaires avec quelques experts et praticiens permettent de formuler quelques conclusions et recommandations sur l'utilisation du microcrédit dans le contexte de la réintégration des migrants.

4.1 Conclusions

Les nombreux migrants qui créent une entreprise à leur retour et cherchent des sources de financement supplémentaires pour la développer et améliorer leur stabilité économique ont généralement recours à leurs réseaux sociaux pour accéder à des capitaux. Ceux dont les réseaux sociaux sont limités s'en remettent souvent aux systèmes de prêt informels. Les migrants de retour rencontrent généralement plus d'obstacles que les autres en matière d'accès au microcrédit et, pour diverses raisons, sont souvent eux-mêmes peu intéressés par ces dispositifs.

L'organisation s'occupant de la réintégration peut jouer un rôle important pour faciliter l'accès des migrants au microcrédit, parfois à des conditions préférentielles, contribuant ainsi à prolonger les effets du soutien initial à la réintégration au-delà de la période d'aide à la réintégration du programme.

Le tableau ci-dessous présente une brève analyse SWOT de l'utilisation du microcrédit dans le contexte de la réintégration. Les enseignements et les recommandations concernant l'utilisation des dispositifs de microcrédit dans le cadre des programmes de réintégration sont présentés dans la section suivante.

FORCES	FAIBLESSES
<p>Le microcrédit est une source de capitaux pouvant être utilisée pour renforcer ou développer une entreprise.</p> <p>Le microcrédit est plus accessible aux migrants de retour que les prêts bancaires traditionnels.</p> <p>Le microcrédit peut être adapté à un large éventail de contextes, de besoins et de profils.</p> <p>Grâce au microcrédit, les migrants de retour sont responsabilisés et s'approprient davantage leur réintégration.</p> <p>Le microcrédit peut autonomiser les femmes et d'autres groupes ayant souvent un accès limité aux capitaux. Les prêts de groupe peuvent favoriser la socialisation et contribuer ainsi à améliorer la réintégration psychosociale des bénéficiaires.</p>	<p>Un prêt est une forme de dette.</p> <p>Les microcrédits ont généralement un taux d'intérêt élevé.</p> <p>Les conditions et exigences fixées par les institutions de microfinancement restent contraignantes pour les migrants de retour.</p> <p>Le microcrédit n'est adapté qu'à certains types de projets et de besoins.</p> <p>Le microcrédit n'est pas conçu pour répondre aux besoins immédiats aux premiers stades du processus de réintégration.</p> <p>Les institutions de microfinancement ne sont pas toujours présentes/accessibles dans les zones reculées.</p>
POSSIBILITÉS	RISQUES
<p>Le microcrédit peut compléter de manière significative la subvention à la réintégration, et contribuer ainsi à la durabilité de la réintégration.</p> <p>Les institutions de microfinancement fournissent souvent un soutien au-delà du microcrédit (formation, aide aux entreprises, microassurance) très utile dans le cadre de la réintégration, qui complète bien les efforts au titre du programme de réintégration.</p>	<p>Risque de défaut de remboursement et d'accumulation de dettes pour les migrants de retour.</p> <p>Attitude prédatrice de certaines institutions de microfinancement.</p> <p>L'attitude négative du personnel de certaines institutions de microfinancement peut empêcher l'inclusion des migrants de retour dans les programmes de microcrédit.</p>



POSSIBILITÉS	RISQUES
<p>Une fois intégrés au système, les bénéficiaires ont la possibilité d'accéder à plusieurs prêts et de continuer à développer leur activité.</p> <p>Le microcrédit peut être utilisé pour développer des activités susceptibles de créer des possibilités d'emploi ou de répondre aux besoins locaux.</p> <p>Un crédit accordé pour des projets à base communautaire peut contribuer au développement local.</p> <p>Les organisations s'occupant de la réintégration et les institutions de microfinancement peuvent coopérer pour atteindre les migrants de retour de manière ciblée.</p> <p>Les institutions de microfinancement ayant une vision sociale peuvent partager les valeurs et les objectifs du programme de réintégration (par exemple, soutenir les groupes marginalisés ou défavorisés, autonomiser les bénéficiaires), ce qui peut faciliter la coopération ou les partenariats.</p> <p>Étant donné que de nombreuses institutions de microfinancement sont soutenues par des donateurs du développement, des synergies peuvent être établies au stade de la conception d'un programme de réintégration.</p>	<p>Les migrants de retour qui n'ont aucune connaissance financière peuvent ne pas bien comprendre les risques et possibilités du microcrédit.</p> <p>Si le prêt ne fait pas l'objet d'un suivi rigoureux, le crédit peut être affecté par certains migrants de retour à d'autres dépenses (au lieu d'être investi dans une microentreprise, il pourra servir à couvrir des dépenses d'éducation ou de consommation du ménage).</p>

4.2 Enseignements et recommandations : l'utilisation du microcrédit dans les programmes de réintégration

Sur la base des expériences présentées ci-dessus et des entretiens avec des praticiens et des experts de la microfinance et de la réintégration, il est possible de formuler certaines recommandations sur l'utilisation du microcrédit dans le contexte de la réintégration des migrants.

Il convient de noter que la plupart des recommandations suivantes ne sont pas seulement valables pour les institutions de microfinancement, mais aussi, plus largement pour tous les fournisseurs de services financiers. Lorsque les conditions (réglementations, procédures, exigences, etc.) le permettent, les banques traditionnelles peuvent représenter une option plus intéressante que les institutions de microfinancement, car elles proposent généralement des taux d'intérêt plus bas. Cela dit, dans de nombreux autres contextes, les institutions de microfinancement sont plus disposées à proposer des prêts aux migrants de retour, surtout lorsqu'elles ont une mission sociale claire, et compte tenu de leur plus grande expérience de travail avec les groupes marginalisés.

Il convient de noter par ailleurs que les encadrés de la section ci-après visent à illustrer les recommandations par des exemples d'activités mises en œuvre par divers acteurs dans des contextes variés. Aucune évaluation de leurs résultats ou de leur efficacité n'a été effectuée dans le cadre de la présente monographie. Leur seul but consiste à fournir des exemples concrets destinés à faciliter la compréhension et à montrer ce qui a déjà été fait et ce qui est possible dans la perspective de programmes futurs.

4.2.1 Inclure le microcrédit dans la boîte à outils de l'aide à la réintégration

Le microcrédit peut être un complément pertinent et efficace de l'aide à la réintégration, mais il n'est pas toujours approprié et ne peut donc pas être recommandé comme une solution universelle pour les migrants de retour. Il est impératif de déterminer l'opportunité de proposer un microcrédit au titre de l'aide à la réintégration pour s'assurer qu'il ne nuit pas aux migrants de retour.



Le microcrédit n'est pas adapté à tous les types de plans de réintégration. Il doit cibler le soutien aux entreprises (voir *infra*) et répondre à un besoin précis, à savoir obtenir des capitaux supplémentaires qui ne sont pas accessibles autrement. Il est donc impératif d'effectuer une **solide évaluation des besoins** avant de proposer un microcrédit, et d'autres sources de financement (plus avantageuses ou moins avantageuses) doivent être envisagées (épargne, amis et proches, partenaires commerciaux, prêt bancaire, etc.).¹⁸

En outre, le microcrédit n'est pas adapté à tous les individus. Tous les migrants n'ont pas l'esprit d'entreprise. Le microcrédit ne devrait être proposé qu'aux migrants qui sont dans cette logique et dont les plans sont solides et nécessitent des capitaux supplémentaires, non disponibles par d'autres voies. Pour une entreprise florissante, il faut une bonne idée, de bonnes capacités de gestion (et, le cas échéant, de bonnes capacités techniques) et, si ces conditions sont remplies, des fonds suffisants. Des capitaux supplémentaires ne sont pas utiles en l'absence d'une bonne idée et de compétences appropriées. **Toutes les garanties possibles doivent être appliquées pour s'assurer que les programmes de microcrédit n'enferment pas les migrants de retour dans un cycle d'endettement.** Les avantages et les inconvénients du microcrédit doivent être soigneusement évalués au regard d'autres solutions possibles.

Le microcrédit ne doit pas remplacer les autres formes d'aide à la réintégration. Le microcrédit ne doit pas être mis en œuvre en tant qu'intervention à part entière, mais doit s'ajouter aux autres formes de soutien habituellement fournies (subventions ou aide directe) par les organisations s'occupant de la réintégration (principalement l'aide matérielle fournie pour la création d'une entreprise), afin de les renforcer et les rendre plus durables. À leur retour, les migrants désireux de mettre en place des microentreprises ont généralement besoin d'un soutien solide, sous la forme d'une **subvention à la réintégration, afin de jeter les bases de leur réintégration.** À mesure qu'avance leur réintégration et qu'ils deviennent moins vulnérables, les migrants de retour ont de plus en plus les moyens de gérer un prêt.

Des activités de soutien complémentaires doivent être menées afin de maximiser les effets positifs du prêt et de garantir son remboursement. Les migrants de retour doivent être accompagnés (par l'institution de microfinancement, l'organisation s'occupant de la réintégration ou d'autres partenaires) à différents niveaux et selon leurs besoins, pour s'assurer que le crédit leur sera profitable : ils ont besoin d'une aide pour élaborer un solide plan d'entreprise, doivent être formés à la gestion d'entreprise, y compris à la comptabilité, l'épargne et l'investissement, et être ensuite étroitement suivis et soutenus dans la gestion de leur entreprise au cours des premiers mois suivant l'obtention du prêt (voir plus loin pour plus de détails concernant les formes complémentaires de soutien).

REMPLOY III

Le projet REMPLOY III était destiné aux travailleurs migrants désireux de retourner dans leur pays d'origine et disposant d'un solide esprit d'entreprise. En Italie, ils ont participé à une formation à la création et à la gestion d'entreprise et ont reçu l'aide d'une organisation spécialisée pour établir un plan d'entreprise durable. Les plans d'entreprise les plus prometteurs nécessitant des capitaux additionnels en plus de la subvention à la réintégration offerte dans le cadre du projet et des ressources que les migrants pouvaient espérer trouver auprès de leurs amis et de leurs proches ont été communiqués aux institutions de microfinancement partenaires de leur pays d'origine. Après leur retour et la création de leur entreprise grâce à la subvention de l'OIM, ces migrants ont bénéficié d'un soutien additionnel pour améliorer leur plan d'entreprise conformément au marché local et avoir accès au microcrédit afin de renforcer ou de développer leur entreprise.

Source : Cédric Dekeyser, Point focal pour la réintégration du projet REMPLOY II

¹⁸ Voir également *infra* une recommandation concernant spécifiquement les autres sources de financement.



4.2.2 Adapter le microcrédit aux besoins des migrants de retour

Le microcrédit a plus de chance de renforcer la durabilité de la réintégration s'il est orienté vers la réintégration économique. En effet, l'objectif d'un tel soutien doit être de renforcer et/ou de développer une entreprise, améliorant ainsi l'autosuffisance économique. Le microcrédit ciblé sur des besoins élémentaires tels que la santé, le logement, l'éducation ou la consommation risque d'endetter les migrants de retour sans créer les conditions favorables au remboursement de la dette. De même, le microcrédit ne doit pas être utilisé pour rembourser une dette antérieure. Cette recommandation générale doit être appliquée avec souplesse, et les possibilités de microcrédit doivent être évaluées principalement au regard des besoins des migrants de retour et de leur capacité de remboursement.

D'une manière générale, le microcrédit ne doit pas être proposé aux premiers stades du processus de réintégration. Il est particulièrement utile pour consolider et/ou développer des activités prometteuses, et pour leur permettre de faire un saut qualitatif. Si un microcrédit octroyé rapidement après le retour peut aider les migrants de retour à créer une entreprise plus grande, il n'en demeure pas moins que le risque qu'ils ne soient pas en mesure de rembourser le prêt et qu'ils restent enfermés dans un cycle d'endettement est réel. En se concentrant sur les entreprises prometteuses dont le potentiel de croissance est important, il est possible d'atténuer ces risques. L'accès au microcrédit à un stade ultérieur est également plus facile, car, si l'entreprise est prometteuse ou prospère, le migrant de retour peut justifier d'un revenu régulier, garantir les actifs de l'entreprise et posséder quelques économies sur un compte en banque (potentiellement auprès de l'institution de microfinancement) – remplissant alors toutes les conditions pour l'obtention d'un prêt. Certaines exceptions peuvent être envisagées : dans certains cas, le microcrédit peut faire sens au début du projet, par exemple pour créer une entreprise innovante nécessitant un capital de départ important mais ayant un fort potentiel en matière de profit ou d'emploi, ou une entreprise à forte valeur ajoutée et/ou bien intégrée dans les chaînes de valeur locales (par exemple la transformation alimentaire). Dans ces circonstances exceptionnelles, la subvention à la réintégration pourrait servir de dépôt de garantie, afin que le migrant de retour remplisse les conditions requises pour demander un prêt d'un montant plus élevé.

Un microcrédit à base communautaire peut être envisagé, qui consiste à accorder un prêt à une communauté pour mettre en œuvre, renforcer ou développer un projet communautaire. De même, les coopératives de migrants de retour ou d'autres formes de projets collectifs peuvent également être incitées à demander un prêt de groupe, étant donné la flexibilité relative des conditions de prêt pour les groupes. Dans les deux cas, l'organisation s'occupant de la réintégration et/ou l'institution de microfinancement doit mettre en œuvre des activités visant à consolider la cohésion du groupe et la confiance mutuelle, afin d'éviter l'érosion de la confiance et, par conséquent, le défaut de remboursement du prêt (et l'échec du projet de réintégration).

L'engagement à contracter un microcrédit doit être fondé sur une décision éclairée. Des conseils appropriés revêtent la plus grande importance dans la décision du migrant de retour de solliciter ou non un microcrédit. Les migrants de retour doivent être bien informés des possibilités et des risques liés au microcrédit, ainsi que des conditions de prêt auxquelles ils peuvent s'attendre (sur la base de la cartographie/évaluation menée (voir plus loin), du marché de la microfinance dans la région et/ou des paramètres spécifiques établis dans le cadre du programme de réintégration), y compris les intérêts à payer. Le microcrédit ne doit pas être présenté comme une forme d'assistance fournie dans le cadre du programme de réintégration, mais comme une possibilité additionnelle que les migrants de retour peuvent saisir. Ceux-ci sont responsables de l'utilisation et du remboursement du prêt et de ses intérêts. Les séances de consultation doivent aborder la question des attentes des migrants de retour à court terme : le premier prêt est en général d'un montant limité, qui peut augmenter avec le temps, à mesure que l'institution de microfinancement fait confiance au migrant de retour et en sa capacité de remboursement. L'expérience montre que de nombreux migrants de retour veulent lancer une grande entreprise et ont l'ambition de générer rapidement un bon revenu, mais l'organisation s'occupant de la réintégration doit leur faire comprendre que le microcrédit ne fonctionne pas ainsi et qu'il n'est peut-être pas l'outil approprié dans leur cas : ils doivent être prêts à commencer par de petits prêts dont le montant peut être augmenté progressivement.



4.2.3 Identifier, nouer et stimuler des partenariats avec des institutions de microfinance

Le volet microcrédit d'un programme de réintégration doit être mis en œuvre par des institutions de microfinancement existantes et fiables. Les organisations s'occupant de la réintégration ne doivent pas mettre en œuvre directement les programmes de microcrédit, à moins de posséder l'expertise financière voulue. Pour éviter toute confusion de la part des bénéficiaires, qui pourraient sinon penser qu'ils peuvent éviter de rembourser le prêt, il est fondamental d'établir une distinction claire entre l'organisation s'occupant de la réintégration, qui fournit une aide à la réintégration par des subventions (biens, services, espèces données aux migrants de retour qui ne doivent pas être remboursées), et l'institution de microfinancement, qui met en œuvre le volet microcrédit (capitaux prêtés devant être remboursés au terme d'un délai). Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent néanmoins être associées à différents niveaux, comme décrit plus loin.

Il convient d'envisager la microfinance (et, plus largement, les services financiers) dans le cadre de la cartographie et des évaluations effectuées au stade de la conception ou au début des programmes de réintégration. Cette cartographie ou évaluation doit fournir des informations sur les types d'institutions de microfinancement les plus courants (par exemple les coopératives, les banques, les ONG) et préciser l'endroit où elles se trouvent (y compris si elles sont principalement urbaines, rurales ou les deux), les services qu'elles proposent (par exemple, microcrédit, microassurance, formation, conseils), les types et les conditions de prêt les plus courants (par exemple le prêt de groupe, individuel, les taux d'intérêt et les exigences concernant la garantie, les garants et la stabilité de revenu), les groupes cibles, les critères d'exclusion et d'autres exigences (par exemple, période de résidence minimale, période d'exploitation minimale de l'entreprise, pièce d'identité, titres fonciers, compte en banque), et le processus de demande. Les évaluations doivent également porter sur les obstacles susceptibles d'entraver l'accès des migrants de retour aux programmes de crédit et de microcrédit.

Cartographie et évaluation visant à identifier les possibilités de soutien ou d'orientation

La cartographie et l'évaluation peuvent porter sur les services financiers ou avoir une portée plus large et couvrir les services (y compris financiers) et les fournisseurs de services (y compris financiers) afférents à l'aide à la réintégration dans un pays ou une région en particulier.

Des exemples de ce que la cartographie ou l'évaluation liée à la réintégration doit inclure du point de vue des services financiers et des fournisseurs sont donnés dans l'étude menée par l'OIM en Suisse (2016) et intitulée [Access to Microcredit Opportunities for Returned Migrants During and Beyond IOM Support: A Study on Microcredit in the AVRR Context](#).

Cartographie visant à soutenir le secteur de la microfinance

Une action locale a été menée par le HCR au Soudan oriental en partenariat avec le PNUD pour évaluer le panorama de la microfinance dans deux États dans lesquels un grand nombre de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, de populations urbaines et rurales pauvres avaient un accès très limité aux services financiers. Les deux organismes, en collaboration avec la Banque centrale du Soudan, ont commandé une cartographie du marché et une analyse SWOT du secteur de la microfinance, afin de savoir comment ils renforceraient l'offre en matière de microfinance au Soudan oriental. Cette initiative s'inscrivait dans une stratégie plus large de soutien aux moyens de subsistance et d'intégration locale.

Source : HCR, *Investing in Solutions: A Practical Guide for the Use of Microfinance in UNHCR Operations*, 2011



Les institutions de microfinancement à associer doivent être sélectionnées selon un processus de diligence raisonnable rigoureux. Les institutions de microfinancement sont de plus en plus nombreuses à placer la rentabilité avant toute autre considération, et les exemples abondent d'institutions portant préjudice aux communautés parce qu'elles octroient des crédits sans un solide processus de soutien. Les principaux groupes cibles et secteurs d'activités, processus, exigences, taux d'intérêt, résultats et rapports annuels des institutions, y compris le taux de remboursement de leurs bénéficiaires, doivent être examinés et analysés en détail.

Une attention particulière doit être accordée à leur **mission sociale** et à leur **impact social**, ainsi qu'à leur santé financière.¹⁹ Il convient de donner la préférence aux institutions de microfinancement qui témoignent d'une **attitude positive envers les migrants de retour** et qui leur fournissent un **soutien complet**, englobant non seulement l'octroi d'un microcrédit, mais aussi une aide à l'élaboration ou à l'amélioration de plans d'entreprise, une éducation financière, une formation en gestion d'entreprise et/ou un suivi régulier des entreprises. Si possible, des partenariats doivent être noués avec des institutions qui ont déjà coopéré avec les partenaires du développement (comme des organismes des Nations Unies, des ONG internationales ou locales, les autorités).

Avant de conclure un partenariat, l'organisation s'occupant de la réintégration et les institutions de microfinancement appropriées doivent examiner les modalités d'une éventuelle coopération. Les conditions d'accès au microcrédit pour les migrants de retour doivent être clairement définies. Différents types de coopération peuvent être envisagés, avec des degrés variés de participation de l'organisation s'occupant de la réintégration, comme décrit ci-après.

4.2.4 Associer les organisations s'occupant de la réintégration aux dispositifs de microcrédit pour les migrants de retour

Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent être associées de différentes manières au volet microcrédit d'un programme de réintégration. Elles ont un rôle clé à jouer pour faciliter l'accès des migrants de retour au microcrédit, consistant à nouer des relations avec les institutions de microfinancement, en leur apportant leur concours et en soutenant les migrants de retour. Elles peuvent également être associées plus directement aux dispositifs de crédit.

- *Faciliter l'accès des migrants de retour au microcrédit en nouant des relations avec les institutions de microfinancement et en les soutenant*

Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent jouer un rôle important en sensibilisant les institutions de microfinancement aux migrants de retour en tant que groupe cible potentiel pour le microcrédit. De nombreuses institutions de microfinancement ne souhaitent pas étendre leurs services aux migrants de retour. Cela peut être dû à la réglementation nationale, qui rend le processus difficile (par exemple la délivrance d'une carte d'identité), mais souvent aussi à une méconnaissance des migrants ou à des suppositions quant à leur comportement et leur potentiel. Grâce à leur expérience et aux données dont elles disposent, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent informer les institutions de microfinancement du marché que représentent les migrants (par exemple, du nombre de migrants présents dans le pays ou dans une région précise et de leurs besoins en matière de services financiers), ainsi que de leurs profils (y compris l'endroit où ils se trouvent, leurs compétences, leurs types d'activité, la rentabilité ou la durabilité de leur activité sur la base des données de suivi récentes, etc.). Des organisations s'occupant de la réintégration telles que l'OIM possèdent des données sur des dizaines de milliers de migrants de retour qui peuvent être utilisées pour sensibiliser les institutions de microfinancement et **déconstruire les idées fausses** sur les migrants de retour (selon lesquelles, par exemple, ils ne seraient pas fiables, ne disposeraient pas des compétences requises pour gérer une entreprise, constitueraient une population particulièrement mobile présentant un risque important de réémigration) qui pourraient empêcher les institutions de microfinancement de les considérer comme un groupe cible.

¹⁹ Les organisations s'occupant de la réintégration n'ont généralement pas l'expertise ni des outils nécessaires pour effectuer une évaluation financière, économique et sociale des partenaires potentiels. Le processus de diligence raisonnable peut être confié à des organisations spécialisées.



Déconstruire les idées fausses sur les réfugiés pour promouvoir leur inclusion financière

Afin de faire mieux connaître les réfugiés en tant que segment de marché et de promouvoir des liens durables entre les populations de réfugiés et le secteur financier, le HCR s'est associé en 2016 à l'Équipe spéciale pour les prestations sociales dans le but d'élaborer des [lignes directrices à l'usage des fournisseurs de services financiers](#) désireux de s'ouvrir aux réfugiés. Ces lignes directrices donnent un aperçu des raisons pour lesquelles les populations de réfugiés sont financièrement exclues et proposent des moyens permettant aux fournisseurs de services financiers d'atteindre ce segment de marché financier inexploité.

Source : Micol Pistelli, HCR, *Removing Barriers to Expand Access to Finance for Refugees*, mars 2017

Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent aider les institutions de microfinancement à adapter leurs procédures, exigences et services aux besoins des migrants de retour. Idéalement, il n'y a pas lieu de concevoir des programmes spécifiques pour ces derniers, mais certaines des conditions d'accès à un prêt peuvent être assouplies, et/ou les procédures internes des institutions de microfinancement peuvent être révisées (en s'assurant qu'elles sont conformes aux réglementations nationales), afin de faciliter la possibilité d'accès des migrants de retour aux services. Par exemple, des moyens d'identification autres que la carte d'identité nationale peuvent être envisagés. Les formulaires ou questionnaires de l'institution de microfinancement peuvent également être adaptés pour mieux correspondre à ce groupe cible. Sur la base d'une analyse approfondie des données sur les migrants de retour et leur processus de réintégration, les exigences en matière de garanties peuvent elles aussi être adaptées. De même, le montant des prêts, la durée et le calendrier des remboursements peuvent être ajustés pour mieux répondre à leurs besoins et augmenter les chances de réussite. Par ailleurs, les produits de microcrédit existants peuvent être adaptés selon l'expérience et les données de l'organisation s'occupant de la réintégration, afin de mieux répondre aux besoins des migrants de retour.

Adaptation des exigences en matière de garanties au groupe cible

Les institutions de microfinancement qui ont mis en place avec succès des portefeuilles de prêts agricoles ont des exigences en matière de garanties plus souples pour les prêts agricoles que les autres prêts. Elles utilisent une combinaison de garants personnels et de gages sur les actifs du ménage et de l'entreprise (y compris les terres et les animaux), plutôt que d'exiger des titres fonciers. La Centenary Rural Development Bank d'Ouganda, par exemple, accepte le bétail, les garants personnels, les terres sans titres, les articles ménagers et les équipements d'entreprise comme garantie de prêt. La *Caja los Andes*, dans l'État plurinational de Bolivie, accepte des actifs gagés, mais évalue leur valeur pour l'emprunteur plutôt que leur valeur de recouvrement pour la banque. Dans les zones rurales, les prêts de moins de 7 500 dollars É.-U. peuvent être garantis par des actifs agricoles ou ménagers, et des titres fonciers non enregistrés peuvent être déposés auprès de la banque à titre de garantie à hauteur de la moitié de la valeur d'un prêt.

Source : CGAP, *Managing Risks and Designing Products for Agricultural Microfinance: Features of an Emerging Model*, Étude thématique no 11, août 2005



Adapter les produits de crédit au groupe cible : le microcrédit pour les agriculteurs en République dominicaine

Voyant dans les zones rurales mal desservies un créneau porteur, la *Banco ADOPEM*, une institution de microfinancement dominicaine, a commencé à prêter à de petits exploitants agricoles en 2009. Cependant, elle a constaté que la conception initiale du produit de microcrédit limitait considérablement sa capacité à atteindre un grand nombre de petits exploitants agricoles : étant donné la nature cyclique de l'activité agricole, de nombreux petits exploitants n'avaient pas les flux de revenus diversifiés requis pour effectuer des paiements mensuels fixes. Partant de ce constat, elle a adapté son produit de crédit et son système de gestion de l'information en conséquence, de manière à permettre des conditions de paiement flexibles. Les paiements des intérêts doivent toujours être mensuels, mais les paiements du principal de la dette sont programmés en fonction des préférences et de la capacité de remboursement de chaque agriculteur. En plus d'offrir un produit de crédit flexible, adapté au cycle agricole et à la capacité de paiement du client, la *Banco ADOPEM* a investi dans une connaissance approfondie du marché et des caractéristiques de la population cible afin de concevoir un produit approprié, ce qui a permis à cette initiative d'être couronnée de succès. Depuis l'introduction de cette flexibilité dans le produit de crédit, le portefeuille agricole a augmenté plus rapidement, et est le produit de la banque qui connaît la plus forte croissance.

Source : Société financière internationale, *Access to Finance for Smallholder Farmers, Learning from the Experiences of Microfinance Institutions in Latin America*, 2014

Adapter les produits et les exigences légales : étendre le microcrédit aux réfugiés syriens présents au Liban

Quand des centaines de milliers de réfugiés syriens se sont installés au Liban, en 2012, l'institution de microfinancement libanaise *Al Majmoua* a envisagé d'étendre ses services à ce groupe. Cependant, elle a constaté que, parmi ses employés et ses clients, beaucoup témoignaient d'une attitude négative cet égard. Ses clients, en effet, craignaient que leurs emplois et moyens de subsistance ne soient menacés par les réfugiés syriens, tandis que ses employés estimaient que les réfugiés constituaient un groupe à risque élevé pour le microcrédit.

Al Majmoua a jugé inutile d'élaborer des produits spécifiques pour les réfugiés, considérant que de tels produits risquaient de créer des tensions avec la population locale. Cependant, en étant donné les préoccupations exprimées par ses employés et sa clientèle, l'institution de microfinancement a décidé de commencer par des prêts de groupe uniquement, ciblant des groupes mixtes de femmes libanaises et syriennes autosélectionnées, afin de réduire à la fois les tensions concurrentielles et le risque de fuite supposé des réfugiés. L'institution de microfinancement s'est également concentrée sur les entreprises qui n'étaient pas fortement en concurrence avec les microentreprises libanaises et sur les chaînes de valeur où les réfugiés avaient un avantage (marché captif, demande inhérente), comme les produits alimentaires ethniques ou l'artisanat.

Les dispositions réglementaires libanaises relatives aux bénéficiaires de microcrédits constituaient un obstacle, mais *Al Majmoua* a réussi à assouplir celle imposant aux clients d'être des résidents légaux, et a accepté qu'en guise de documents d'identité, les emprunteurs présentent une carte d'identité (libanaise ou syrienne), un permis de résidence/travail ou la carte d'immatriculation de réfugiés du HCR, ce qui a considérablement facilité l'accès des réfugiés au crédit.

Source : Social Performance Task Force, *Serving Refugee Populations in Lebanon: Lessons Learned from a New Frontier - A Case Study of Al Majmoua in Lebanon*



Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent aider les institutions de microfinancement à étendre leurs services aux migrants de retour en contribuant à des évaluations de marché et en leur fournissant un soutien logistique pour atteindre les communautés de migrants de retour, en particulier lorsqu'elles sont éloignées. Elles peuvent également évaluer ensemble si des solutions technologiques peuvent permettre d'atteindre et de soutenir les migrants de retour, de garantir un soutien plus adapté, de tirer parti de leur potentiel ou de réduire les dépenses liées aux services fournis aux migrants de retour, et lesquelles. Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent également aider à mettre en relation les institutions de microfinancement avec les acteurs locaux et les programmes de soutien aux migrants de retour, ce qui peut compléter le volet microcrédit.

L'utilisation des technologies financières dans le domaine de la microfinance

Tienda Pago : Portefeuilles mobiles pour les petits commerces au Pérou – Au Pérou, les petits commerces sont souvent confrontés à l'impossibilité d'accéder au crédit à court terme pour payer d'avance les fournisseurs en espèces lorsqu'ils veulent se réapprovisionner. La société de technologies financières *Tienda Pago* tente de remédier à cette difficulté en fournissant, au moyen d'une plateforme mobile, un fonds de roulement rapide à court terme aux petits commerces pour qu'ils puissent se ravitailler auprès des distributeurs. Elle collabore avec des distributeurs de biens de consommation courante, tels que Nestlé et Coca-Cola. *Tienda Pago* accorde des prêts aux petits commerces sous la forme d'une ligne de crédit qui leur permet d'acheter des stocks à des distributeurs agréés. Ils fournissent une ligne de crédit au sein d'un portefeuille mobile accessible à l'aide d'un téléphone portable. Les commerces l'utilisent pour payer les chauffeurs de camion au lieu de devoir les payer en espèces.

La durée classique d'un prêt est d'une à deux semaines. Les commerces remboursent rapidement le prêt et peuvent ensuite accéder à d'autres crédits. Grâce à ce circuit fermé (les commerces ne peuvent se réapprovisionner qu'auprès des distributeurs et ne peuvent pas utiliser le crédit à d'autres fins), les risques sont réduits au minimum. Le montant moyen des prêts accordés par *Tienda Pago* est inférieur à 400 dollars É.-U.. Soixante-quinze pour cent de ses clients ne bénéficiaient pas d'un accès formel au financement auparavant, et 74 % sont des femmes. Ce système a permis aux petits commerces qui n'avaient pas accès au crédit de se constituer des antécédents de crédit officiels et d'améliorer leur revenu.

Source : Triodos, *Fintech, A Game Changer for Financial Inclusion*, avril 2019

Systèmes mobiles – Les systèmes de paiement mobiles simples permettent, entre autres avantages, de réduire les coûts et les obstacles qui entravent l'accès aux zones reculées, de réduire les risques liés au transport d'espèces pour les emprunteurs et les agents financiers, et de réduire le temps que les emprunteurs doivent consacrer pour se rendre dans les bureaux des institutions financières. L'institution de microfinancement FINCA a, en partenariat avec la Fondation MasterCard, utilisé des systèmes de paiement mobile pour permettre à ses clients en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Malawi de rembourser leurs prêts ou de déposer leur épargne sur leurs comptes directement à partir de leur portefeuille électronique.

Source : FINCA, *Boosting Financial Inclusion through Innovative Channels*, février 2015

Système alternatif d'évaluation de la solvabilité des emprunteurs – Près de 60 % des Guatémaltèques sont exclus sur le plan financier et n'ont pas de compte auprès d'une institution financière officielle. Afin d'améliorer les possibilités d'accès à des prêts pour les personnes n'ayant aucun antécédent de crédit ou dont la solvabilité n'a jamais été évaluée, la Fondation FINCA s'est associée à Entrepreneurial Finance Lab (EFL), une société innovante d'évaluation de la solvabilité qui s'appuie sur des données psychométriques et comportementales.



Grâce à ce système, FINCA peut toucher davantage de personnes dans le besoin. Au total, EFL a évalué plus de 1 million de personnes dans plus de 20 pays, ce qui a permis à plus de 30 institutions financières partenaires (dont FINCA) de prêter plus de 1,5 milliard de dollars É.-U.

Source : FINCA, *How EFL and FINCA Drive Financial Inclusion Through Innovative Credit Scoring*, octobre 2017

Par ailleurs, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent aider les institutions de microfinancement à réduire le risque financier lié à l'aide aux migrants de retour par la mise en place d'un fonds renouvelable spécialement créé à cet effet (ou d'un fonds de garantie de prêts).

Création d'un fonds renouvelable

Nigéria – Dans le cadre de son projet d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) depuis la Suisse vers le Nigéria, l'OIM a accordé un fonds renouvelable d'une valeur de 22 000 dollars É.-U. à une institution de microfinancement (SEAP). Cet arrangement, qui visait à faciliter l'accès des migrants de retour au microcrédit en dehors du marché et à leur assurer des conditions de prêt préférentielles, a avant tout incité l'institution de microfinancement à étendre ses services aux migrants de retour. Il a aussi permis à l'OIM de négocier un taux d'intérêt avantageux. Entre 2017 et 2020, 12 migrants de retour ont ainsi pu bénéficier d'un prêt.

Source : OIM, *Access to Microcredit Opportunities for Returned Migrants During and Beyond IOM Support*, 2016 ; rapports du projet et entretiens avec des membres du personnel du projet de l'OIM

Projet de développement de microentreprises en Arménie – Entre 1997 et 2018, l'OIM a mis en œuvre un projet de développement de microentreprises qui visait à autonomiser la population locale vulnérable, les migrants de retour et leur famille en Arménie. Elle a fourni aux bénéficiaires une formation à l'entrepreneuriat ainsi qu'un soutien aux entreprises, tout en facilitant l'accès à des ressources financières supplémentaires pour le développement d'entreprises.

Les bénéficiaires ont reçu une aide à l'élaboration de leur plan d'entreprise, qui a ensuite été examiné par un comité de sélection des prêts composé de deux votants, représentant respectivement l'OIM et une banque commerciale partenaire.²⁰ Après approbation, un microcrédit a été accordé pour la mise en œuvre du plan d'entreprise approuvé. Les prêts ont été versés et gérés par les banques partenaires, mais ils ont été mis à la disposition de ces dernières par le biais d'un fond renouvelable constitué par l'OIM en Arménie grâce aux contributions versées par divers donateurs depuis le début du projet, en 1997.

Entre 1997 et novembre 2015, plus de 9 900 prêts représentant un montant total de plus de 8,5 millions de dollars É.-U. ont été accordés dans le cadre du projet. Celui-ci a soutenu 3 547 entreprises et aidé 5 212 bénéficiaires directs, y compris les bénéficiaires des prêts et leurs employés.

Source : documents du projet de développement de microentreprises en Arménie

²⁰ L'OIM a noué un partenariat avec la banque VTB Arménie et la banque Anelik. Aucune d'elles n'avait auparavant fourni un soutien ciblé aux migrants ou aux migrants de retour à des fins de maintien des moyens de subsistance économiques et de capitalisation des compétences et connaissances générées par la migration.



Création d'un fonds de garantie

Le HCR et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) proposent depuis 2016 un «mécanisme de garantie partielle de crédit» destiné à faciliter l'accès au financement des fournisseurs de services financiers désireux d'accorder des prêts aux migrants de retour et aux populations d'accueil dans les pays en développement. Ce mécanisme vise à encourager et à inciter les fournisseurs de services financiers à prêter aux migrants de retour, qu'ils pourraient sinon considérer comme des emprunteurs trop risqués, et à concevoir des produits et services adaptés aux besoins particuliers des migrants de retour tout en respectant les normes en matière de gestion des risques des fournisseurs de services financiers. L'Asdi le rôle de garant pour un montant allant jusqu'à 15 millions de dollars É.-U., couvrant ainsi partiellement le risque de défaut de remboursement des prêts.

Source : Sophia Swithern, *Innovative Financing for Refugee Situations*, Document d'information, Development Initiatives, juillet 2019

Une fois que les institutions de microfinancement sont prêtes à commencer à soutenir les migrants de retour, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent leur fournir une **formation** plus approfondie sur les profils et les besoins spécifiques des migrants de retour. Elles peuvent les aider à mieux comprendre le processus de réintégration et l'évolution des besoins financiers des migrants de retour à chacune des phases de ce processus (par exemple, le démarrage d'une entreprise, le développement de l'entreprise, les besoins inattendus tels que des problèmes de santé) ainsi que les risques associés à ces différentes phases. Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent, conjointement avec les institutions de microfinancement, élaborer des **lignes directrices** sur les types d'assistance prioritaires, le soutien complémentaire potentiel à fournir (par l'institution de microfinancement, par l'organisation s'occupant de la réintégration ou par d'autres acteurs), tel que des formations aux compétences financières, en gestion d'entreprise ou des formations techniques.

- *Aider les migrants de retour à accéder aux dispositifs de microcrédit*

Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent aussi faciliter l'accès au microcrédit des migrants de retour en leur fournissant un soutien adapté, notamment en répondant à certaines des exigences des institutions de microfinancement (par exemple, en ouvrant un compte bancaire auprès de l'institution de microfinancement pour le bénéficiaire, en aidant les migrants de retour à obtenir des documents d'identité ou en documentant les antécédents de crédit des migrants de retour, les capitaux disponibles pouvant servir de garantie, etc.). Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent aider à documenter la participation des migrants de retour à des activités d'aide à la réintégration (telles que l'appui à la création d'entreprises) et à estimer la valeur des subventions à la réintégration offertes afin qu'elles puissent servir de garantie.

Si l'institution de microfinancement ne propose pas elle-même les services suivants, l'organisation s'occupant de la réintégration peut fournir aux migrants de retour (directement ou par l'intermédiaire de partenaires) une éducation financière et une formation à la création et à la **gestion d'entreprise**, les aider à élaborer un **plan d'entreprise** ou, plus directement, les aider dans leurs démarches pour déposer la **demande de prêt**. Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent également aider les migrants de retour à **déposer collectivement des demandes** de prêts de groupe.



Ouverture de comptes bancaires pour les bénéficiaires afin de faciliter la fourniture de services futurs

En 2008, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a lancé un programme au Cachemire sous administration pakistanaise destiné à aider les personnes handicapées à devenir économiquement actives. L'intervention comprenait une formation, des services de mentorat et d'aide aux entreprises ainsi que l'octroi d'une subvention à la production. Afin que les personnes handicapées aient effectivement accès aux fonds nécessaires pour réaliser leurs objectifs entrepreneuriaux à long terme, la subvention a servi à mettre les bénéficiaires en relation avec des institutions de microfinancement. Une fois la subvention versée, le CICR a ouvert un compte dans une institution de microfinancement pour chacun des bénéficiaires. Ceux-ci ont ensuite été encouragés à épargner régulièrement et progressivement sur le compte de l'institution de microfinancement jusqu'à atteindre 25 % de la valeur de la subvention sur une période d'un an. En guise d'incitation supplémentaire, le CICR s'est engagé à fournir un complément financier aux bénéficiaires qui parvenaient à épargner la totalité du montant.

Source : CICR, *Manuel des initiatives microéconomiques* (2009).²¹

- *Participation directe des organisations s'occupant de la réintégration*

La solide expertise des organisations s'occupant de la réintégration dans le domaine du retour et de la réintégration, ainsi que leur connaissance approfondie du groupe cible constituent une importante valeur ajoutée qui peut être mise à profit. L'évaluation du profil et des besoins des migrants de retour, l'analyse du réseau, ainsi que l'évaluation des projets de réintégration qu'elles mènent peuvent aider les institutions de microfinancement à sélectionner les bénéficiaires en leur permettant de mieux comprendre quels migrants de retour ou quels plans de réintégration peuvent s'inscrire de façon adéquate dans le cadre du soutien au microcrédit. Un tel soutien diminue les risques, et donc le coût, de l'octroi de microcrédits aux migrants de retour.

Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent également définir et promouvoir certains critères permettant d'identifier les projets à prioriser pour l'octroi d'un microcrédit, notamment les projets créateurs d'emplois ou conformes aux plans de développement locaux.

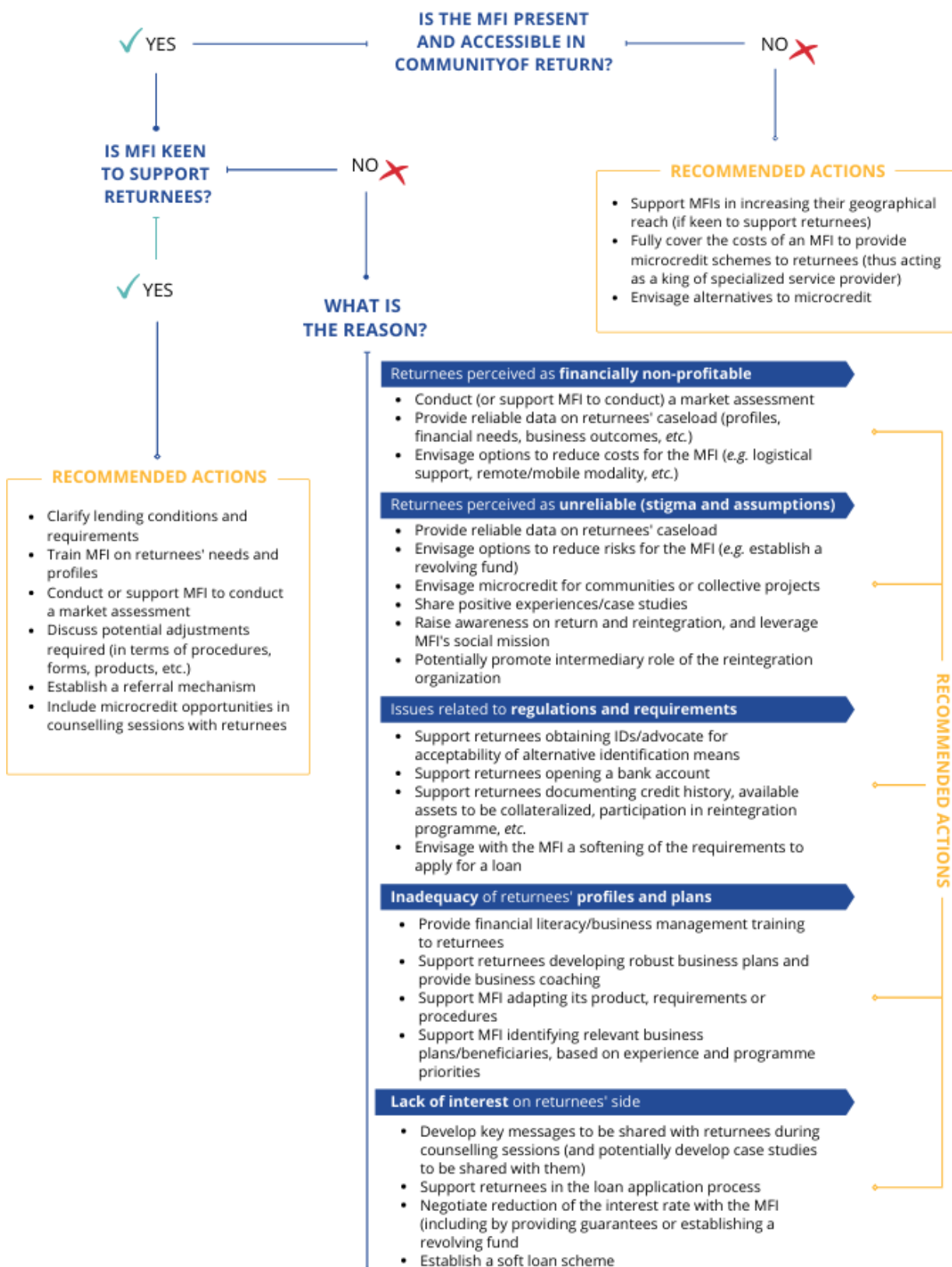
Grâce à la relation de confiance existant généralement entre les migrants de retour et les organisations s'occupant de la réintégration, la participation de ces dernières peut être perçue comme une valeur ajoutée à la fois par l'institution de microfinancement et par les migrants de retour. Les institutions de microfinancement peuvent se sentir plus en confiance pour soutenir les migrants de retour si elles savent que ceux-ci bénéficient de l'appui d'une organisation s'occupant de la réintégration qui peut aussi agir comme intermédiaire ou médiateur en cas de problème de remboursement du prêt (ce qui ne signifie pas que l'organisation s'occupant de la réintégration en soit responsable).

Dans certains cas précis, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent envisager de combler l'écart entre les subventions à la réintégration et le microcrédit en établissant une sorte de programme de microcrédit souple au titre duquel des prêts sont accordés aux migrants de retour sans taux d'intérêt. Cependant, tout rôle joué par l'organisation s'occupant de la réintégration doit être soigneusement étudié compte tenu de la durée du programme de réintégration (une perspective à long terme est nécessaire pour mettre en œuvre de tels programmes), de l'expertise de l'organisation et des risques de mauvais remboursement (l'organisation doit mettre en place des garanties et être capable de faire face à une perte). Il convient également de garder à l'esprit la distinction entre les subventions à la réintégration et les dispositifs de microcrédit, qui exigent un remboursement.

²¹ En particulier le Chapitre 5.1.



Tableau 1. Options qui s’offrent aux organisations s’occupant de la réintégration pour soutenir l’accès au microcrédit





4.2.5 Pour aller plus loin

Étant donné que les expériences en matière d'utilisation de dispositifs de microcrédit dans le contexte de la réintégration des migrants sont restées très limitées, il est **nécessaire d'expérimenter plus avant cette approche** en tenant compte des recommandations précitées. Les projets pilotes devraient contribuer à **l'élaboration d'outils appropriés et comprendre une composante de suivi solide** afin de recueillir des éléments factuels sur les avantages et les limites de l'approche. **Une attention particulière doit être accordée à l'efficacité de ces interventions** : le temps et les ressources nécessaires pour promouvoir les partenariats avec les institutions de microfinancement, pour mettre en place des dispositifs de microcrédit destinés aux migrants de retour et pour superviser les activités des institutions financières partenaires doivent être mis en balance avec les résultats escomptés, notamment en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires.

Il y a lieu de promouvoir les travaux de recherche sur l'utilisation du microcrédit – et, plus largement du microfinancement – dans le contexte de la réintégration des migrants, notamment en prenant en compte les interventions pilotes futures. De telles recherches pourraient permettre de mieux comprendre les résultats et l'impact du microcrédit sur la durabilité de la réintégration durable des migrants de retour (ainsi que sur leurs communautés), notamment en comparant les migrants de retour bénéficiaires d'un microcrédit avec ceux qui n'ont pas eu accès à de tels dispositifs dans le même contexte de retour. Des études de cas doivent également être produites et diffusées.

Pour mobiliser des capitaux, il existe des alternatives aux prêts accordés par des proches ou des institutions financières (y compris les institutions de microfinancement), qui peuvent être mises à profit. Par exemple, en mettant en relation les projets des migrants de retour avec des partenaires commerciaux ou des microinvestisseurs potentiels, il est possible de multiplier le capital initial d'une entreprise sans exiger le paiement d'intérêts. Le regroupement des bénéficiaires au sein de projets collectifs, plus importants et potentiellement plus viables, peut également susciter l'intérêt d'investisseurs à impact social – y compris des investisseurs potentiellement issus de la diaspora – qui ne se contentent pas seulement de prêter de l'argent, mais qui soutiennent également l'entreprise et partagent les risques. À cette fin, les programmes de réintégration peuvent rechercher des synergies avec des investisseurs à impact social.²²

Des coentreprises avec le secteur privé peuvent également être envisagées, en particulier pour les grands projets collectifs ou communautaires. Pour attirer des investisseurs potentiels, il convient de procéder à une analyse commerciale qui examine le potentiel et les risques liés aux entreprises. Cette analyse doit être réalisée par des organismes spécialisés. En outre, pour maximiser les revenus des coopératives et les autres entreprises plus importantes créées par des migrants de retour, les organisations s'occupant de la réintégration peuvent (elles-mêmes ou par l'intermédiaire de partenaires spécialisés) investir dans le développement des chaînes de valeur ou dans l'amélioration des chaînes d'approvisionnement, de l'accès au marché ou des capacités de stockage, entre autres. Enfin, des capitaux peuvent être mobilisés grâce au financement participatif ou à d'autres plateformes de prêt similaires, telles que [Kiva](#) ou [Lendwithcare](#), sur lesquelles des particuliers du monde entier peuvent prêter de l'argent à des individus ou des groupes pour les aider à mettre en œuvre leurs projets.

D'autres dispositifs financiers fondés sur la solidarité et le soutien par les pairs pourraient également être envisagés. Plus particulièrement, les groupes d'épargne peuvent représenter une alternative pertinente aux services offerts par les institutions de microfinancement, notamment dans des zones rurales reculées qui ne sont pratiquement pas couvertes par les institutions de microfinancement. Les groupes d'épargne, qui offrent des possibilités d'épargne et de prêts à leurs membres, sont généralement plus simples, moins coûteux et plus faciles d'accès que les dispositifs de microcrédit. De plus, ils sont autogérés par leur membres,

²² « Les investissements à impact sont des investissements réalisés dans des entreprises, des organisations et des fonds dans le but de générer un impact social et environnemental mesurable parallèlement à une rentabilité financière ». (Global Impact Investing Network, [What is impact investing?](#), consulté le 28 octobre 2020). « Les investisseurs qui cherchent à produire un impact social dans les pays en développement comprennent les fondations, les particuliers fortunés, les fonds de capital-risque axés sur la phase de démarrage, les fonds de capital-investissement, les institutions de financement du développement et les investisseurs institutionnels ». (OCDE, Coopération pour le développement 2016, Chapitre 5 - [Investing for Social Impact in Developing Countries](#), 2016).



ce qui nécessite une participation et un investissement très limités de la part de l'organisation facilitatrice (qui peut être soit l'organisation s'occupant de la réintégration, soit un partenaire spécialisé). Les migrants de retour peuvent déjà bien connaître avec les systèmes informels d'épargne et de crédit puisqu'il existe des systèmes similaires – y compris les associations rotatives d'épargne et de crédit (AREC) telles que les systèmes de susu, de tontine et autres – dans beaucoup de pays. Fondés sur des réseaux communautaires, les groupes d'épargne n'exigent pas de documents d'identité ni de garanties, ce qui les rend particulièrement intéressants pour les migrants de retour dans certains contextes. En outre, par leur nature même, ces groupes favorisent généralement la cohésion sociale et la solidarité.

Il existe néanmoins ces types de groupes présentent néanmoins divers inconvénients : les montants disponibles sont généralement limités, ils ne correspondent pas forcément aux ambitions des migrants de retour, et risquent de ne pas être mis à disposition en temps voulu.²³ Les organisations s'occupant de la réintégration peuvent relativement facilement encourager la création de groupes d'épargne composés de migrants de retour ou, de préférence, d'un mélange de migrants de retour et de membres de la communauté locale, en les mobilisant, en les formant et en les supervisant. Plus généralement, l'organisation s'occupant de la réintégration peut envisager de **soutenir les communautés de retour par la création de groupes d'appui financier** qui peuvent «faciliter la réintégration, offrir un filet de sécurité supplémentaire aux personnes de retour et aux non-migrants et favoriser la création de liens sociaux. Ces groupes d'appui doivent être créés dans le but de renforcer l'utilisation productive de la capacité d'épargne, de l'accès au crédit et des envois de fonds dont bénéficient les communautés locales et les migrants de retour ». ²⁴ Cette approche reconnaît le fait que la réintégration ne concerne pas seulement les migrants de retour, mais également leurs communautés et leur environnement de retour.

Lectures recommandées

Les ressources suivantes fournissent des informations utiles et approfondies sur l'utilisation du microcrédit dans le contexte de la réintégration des migrants ainsi que dans d'autres contextes pertinents :

Fondation Etimos, *Return, Reintegration and Microfinance: Microfinance as a Tool for the Socio-Economic Reinsertion of Migrants in their Countries of Origin*, publié par l'OIM, 2015.

CICR, *Micro-economic Initiatives Handbook*, 2009 (en particulier le Chapitre 5.1 et le Chapitre 8, ainsi que la Fiche d'orientation n° 7).

OIM, *Access to Microcredit Opportunities for Returned Migrants During and Beyond IOM Support: A Study on Microcredit in the AVRR Context*, 2016.

Micol Pistelli, HCR, *Removing Barriers to Expand Access to Finance for Refugees*, FinDev Blog, 2017.

²³ Des informations pertinentes relatives aux groupes d'épargne figurent dans les rapports suivants : SEEP, *Savings groups: What are they?* (2010); SEEP, *Savings Groups for Refugees: 10 Tips for Development and Humanitarian Actors*, 2019.

²⁴ Des exemples de la façon dont les groupes d'appui financier locaux peuvent fournir un appui financier à leurs membres sont présentés dans le Manuel sur la réintégration - Orientations pratiques sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'aide à la réintégration, OIM, 2019 (section 3.3.3. Activités d'appui financier au niveau communautaire, pp. 128-129).



Raison d'être de la Série des Monographies sur la Réintégration Durable

Le présent document fait partie d'une série de *monographies* consacrées à certains aspects de la réintégration des migrants qui sont très peu étudiés, qui n'ont pas été pleinement mis en œuvre ou qui, lors des évaluations de programmes de réintégration, ont été considérés comme des lacunes ou des possibilités. Cette série de *monographies* vient compléter d'autres supports de connaissances élaborés par le Pôle de Gestion des Connaissances UE-OIM, tels que la série de *Fiches d'information sur les bonnes pratiques, pratiques prometteuses et pratiques innovantes*, la série de *Fiches d'information* et les travaux de recherche menés dans le cadre du Fonds de recherche du Pôle de Gestion des Connaissances. Les *monographies* visent à dresser l'état des lieux dans divers domaines liés à l'aide et aux programmes de réintégration et à proposer des pistes pour les futurs programmes de réintégration mis en œuvre par des gouvernements, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales du monde entier.

Pôle de Gestion des Connaissances UE-OIM

Ce document a été élaboré et produit avec le soutien du Pôle de Gestion des Connaissances de l'UE-OIM, créé en septembre 2017 dans le cadre de l'Action pilote sur le retour volontaire et la réintégration durable à base communautaire, financée par l'UE. Le Pôle de Gestion des Connaissances vise à renforcer l'apprentissage par les programmes de retour et de réintégration et à appuyer l'harmonisation des approches, des processus et des outils dans le cadre des actions UE-OIM pour la protection et la réintégration durable des migrants en Afrique, en Asie et ailleurs dans le monde.